

Séance du 17 décembre 2018

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 18 juin 2018
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 18 juin 2018
4. Informations du Bureau
5. Décision sur la création d'une commission ad hoc concernant le Règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels
6. Examen et approbation du budget 2019 :
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion / Questions - réponses
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2019
7. Réponse du Conseil municipal aux Postulats :
 - 7.1. Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune
 - 7.2. Appartements protégés
8. Informations du Conseil municipal
9. Questions
10. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Cher public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 17 décembre 2018. Le Conseil Général a été convoqué en date du 26 novembre dernier, soit dans le délai réglementaire. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement et la directive. Merci aux intervenants, aux commission et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Je dois excuser ce soir Messieurs Jacques Borgeaud et Pascal Schaffhauser.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Excusé.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente.

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

Kunz Reto, Présent.

Lattion Eric, Présent.

CONSEIL GENERAL

Métraiiller Marie, Présente.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Rohrbach Eva, Présente.
Rouiller Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Excusé.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 43 Conseillers généraux. Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2. Approbation de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour comporte dix points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran.

Y a-t-il des propositions de modification de cet ordre du jour ?

Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

Nous passons au point 3. Approbations des procès-verbaux du 18 juin 2018.

3. Approbation des procès-verbaux :

Intervention de Vuille Côme: Je remercie la secrétaire du Conseil Général et l'administration pour leur rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 18 juin 2018, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

CONSEIL GENERAL

Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 18 juin 2018 sont priés de lever la main. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 18 juin 2018 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel du 18 juin 2018, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 18 juin 2018 sont priés de lever la main. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 18 juin 2018 est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour, les Informations du Bureau.

4. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Le Bureau s'est réuni en date du 18 septembre 2018, en prévision de la séance initialement agendée au 15 octobre 2018. Etant donné le peu de matière pour cette séance, et tenant compte aussi du fait que la date tombait pendant les vacances scolaires et que plusieurs Conseillers généraux s'étaient déjà excusés, le Bureau a décidé, d'entente avec le Conseil Municipal, de supprimer cette séance. Toutefois, une information sous forme de newsletter vous a été adressée par le Conseil Municipal, afin de vous tenir informés des événements récents.

A cette même occasion, le Conseil Municipal nous a communiqué que plusieurs sujets seraient mûrs pour 2019 et qu'il conviendrait d'agender une séance supplémentaire du Conseil Général l'an prochain.

Le Bureau s'est réuni à nouveau en date du 20 novembre 2018, en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, il a notamment décidé de proposer au plénum la création d'une commission ad hoc concernant le Règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels (point 5 de l'ordre du jour). Il a également arrêté l'ordre du jour de ce soir, d'entente avec le Conseil Municipal, et renvoyé le développement des interventions pendantes à la première séance plénière de 2019.

Toujours d'entente avec le Conseil Municipal, toutes les dates pour 2019 ont été arrêtées. Vos chefs de groupe pourront vous en informer en détail, notamment les dates de dernier dépôt des interventions. Je vous informe cependant déjà des dates des prochaines séances plénières : il s'agira des 4 février, 8 avril, 17 juin, 14 octobre et 16 décembre 2019, toutes à 19 heures 30 dans cette salle.

Je vous informe encore que les Bureaux des Conseils Généraux de Collombey-Muraz et de Monthey se sont réunis pour partager, à leurs frais, un souper. L'échange entre homologues a été convivial et très instructif, dans le but d'améliorer nos fonctionnements respectifs.

J'arrive enfin sur la sortie récréative du Conseil Général du 17 novembre dernier. Nous avons eu la chance de découvrir le campus Energypolis et l'antenne de l'EPFL à Sion, avant de partager un repas aux Iles et de poursuivre avec une magnifique dégustation dans les vignes de la Cave Provins. Le bilan de cette journée était très positif pour tous les participants, en termes de découvertes et de convivialité. Le seul bémol était la participation, puisque cette sortie n'a réuni que la moitié des élus. Je tiens à remercier vivement Emmanuel Gollut et Nathalie Cretton, qui se sont chargés de toute l'organisation de cette journée, ainsi que le Conseil Municipal, qui a offert les cadeaux remis aux personnes qui nous ont accueillis. Je pense qu'on peut les applaudir.

Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour. Décision sur la création d'une commission ad hoc concernant le Règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels.

CONSEIL GENERAL

5. Décision sur la création d'une commission ad hoc concernant le Règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels

Intervention de Vuille Côme: Je vous rappelle que selon l'art. 19 de notre Règlement, sur proposition du Bureau ou de 5 membres, le Conseil Général peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une commission ad hoc, qui est chargée d'examiner d'autres objets que ceux confiés aux commissions permanentes et qui relèvent du Conseil Général.

Le Conseil Municipal a transmis au Bureau un projet de modification du Règlement communal du feu. Le Bureau a décidé de ne pas attribuer cet objet à une commission permanente et vous propose la création d'une commission ad hoc.

En cas d'acceptation, mandat est donné au Bureau pour constituer la commission, désigner les commissaires sur proposition des groupes et établir son mandat. Cela étant rappelé, j'ouvre donc la discussion générale sur ce point. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent l'opportunité de créer une commission ad hoc chargée d'examiner la modification du règlement du feu, sont priés de se manifester en levant la main. Des refus ? Des abstentions ? La création de cette commission ad hoc est approuvée à l'unanimité. Je vous remercie et je prie les chefs de groupe de me transmettre d'ici ce vendredi 21 décembre à midi, les noms des candidats proposés dans cette commission.

Nous passons maintenant au point 6. Examen et approbation du budget 2019.

6. Examen et approbation du budget 2019 :

Intervention de Vuille Côme: Conformément à la loi sur les communes et à notre Règlement, il appartient au Conseil Général d'approuver le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2019 de la commune. De plus, selon le Règlement communal d'organisation, le budget peut être approuvé rubriques par rubriques. Conformément à la directive adoptée par le Bureau, la procédure préalable de dépôt des amendements a abouti au dépôt de neuf amendements qui vous seront soumis pour un vote séparé.

L'examen du budget aura lieu comme suit :

- 1) Présentation du budget 2019 par le Conseil Municipal.
- 2) Rapport de la Cogest.
- 3) Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2019.
- 4) Discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, suivie du vote final.
- 5) Développement et vote des amendements proposés, discussion de détail sur l'ensemble du budget 2019 et vote final.

Nous commençons donc par la présentation du budget 2019 et je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, bonsoir à toutes et tous. Vous avez d'ores et déjà reçu ce budget 2019. Un budget 2019 qui s'inscrit dans la lignée des budgets des dernières années, donc un budget qui nous permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité que ce que l'on a connu dans les dernières années, mais un budget dans lequel il s'agit de rester prudent.

CONSEIL GENERAL

On a encore de nombreux éléments à améliorer du côté financier, notamment l'endettement par habitant qui devrait s'améliorer dans les années qui viennent. Il s'agit de maintenir une rigueur dans la gestion des finances de notre commune, de manière à avoir des moyens suffisants pour assurer des prestations de qualité dans les années qui viennent. Donc on ne veut pas, à peine on a remis quelques allumettes dans notre boîte, les brûler les unes après les autres et puis qu'on n'en ait plus pour les années qui viennent. Vous avez vu du côté des chiffres, les revenus financiers qui sont devisés à un petit peu moins de 33 millions, donc 32,8 millions avec des charges de 28,2 millions, ce qui nous donne une marge d'autofinancement de 4,6 millions. Et des investissements nets qui devraient pouvoir être réalisés, ceux-ci reprennent l'ascenseur avec 6,7 millions d'investissements nets. Les postes principaux qui grèvent le budget de l'année prochaine et, c'est pour ça que la marge d'autofinancement est si basse si j'ose dire, même si on est très heureux de cette marge d'autofinancement qui correspond à ce qui est attendu d'une commune de la taille de celle de Collombey-Muraz. C'est parce que l'on a d'ores et déjà proposé de réinvestir une partie de cette marge d'autofinancement dans le bus d'agglomération. Ce bus d'agglomération c'est une charge considérable pour les quatre communes qui participent à cette aventure, c'est environ 5,5 millions à financer entre les quatre communes, et pour la commune de Collombey-Muraz, au net, la prise en charge nette du coût du bus, c'est un peu moins de 1 million annuel. Donc c'est un élément qui pèse sur notre budget mais qui, aux yeux du Conseil Municipal comme des Conseillers municipaux des trois autres communes concernées, donc Monthey, Aigle et Ollon, est un élément indispensable dans le Chablais aujourd'hui avec les problèmes de mobilité qu'on connaît, il s'agit d'améliorer non seulement la mobilité individuelle mais aussi la mobilité en commun, d'où cette amélioration sensible du côté des transports en commun.

Dans les investissements principaux pour l'année prochaine sinon, on parle de la caserne de pompiers, qui devrait pouvoir débiter l'année prochaine, la caserne intercommunale avec la Ville de Monthey dont nous assumons le tiers du financement. Donc avec la Ville de Monthey, nous avons mis un montant chacun, Fr. 150'000.- à Collombey-Muraz, Fr. 300'000.- à Monthey pour assurer les premiers travaux que nous espérons pouvoir débiter l'année prochaine.

Le collègue des Perraires qui verra sa toiture plate rénovée ainsi des panneaux solaires installés, c'était aussi une demande du Conseil Général d'avoir une stratégie du côté des installations de panneaux solaires et nous proposons de débiter l'année prochaine ces installations, avec une priorisation qui a été faite sur la base d'un rapport, notamment le centre scolaire des Perraires et l'endroit où nous nous trouvons aussi aujourd'hui. Du côté des installations sportives, un report de budget pour pouvoir donner enfin une piste finlandaise et d'autres installations extérieures dans le secteur des Perraires. La rénovation de l'église de Muraz, pour laquelle la municipalité propose un soutien également, on y viendra tout à l'heure, je pense dans le cadre de l'amendement qui a été déposé, je pourrai vous donner aussi des compléments.

Du côté de l'entretien des routes cantonales, il y a aussi un effort particulier qui est fait. Vous avez entendu que le canton du Valais voulait débloquent d'avantages de moyens, eh bien si le canton débloquent d'avantages de moyens, ça a aussi des conséquences pour les communes parce que dans certains secteurs, notamment dans les secteurs "village", dans les localités, eh bien c'est des financements qui se font à parts égales entre le canton et la commune. Donc si le canton décide des gros investissements, on a d'office des charges supplémentaires aussi du côté de la commune. Le début des travaux sur les rues Clos-Novex, Pré Raye on l'espère, ce gros projet que tout le monde attend dans le secteur, où on arrive à la fin des constructions d'immeubles. Il s'agit aujourd'hui de redonner une vraie rue résidentielle aux habitants du quartier. Il y a une présentation qui a été faite aux habitants de ce quartier, les échos étaient très favorables. Donc là, on se réjouit de voir le début de ces travaux.

Les différentes places d'arrêts de bus et ainsi que des investissements réguliers mais encore plus conséquents l'année prochaine pour ce qui concerne l'eau potable et les eaux usées. Du côté des eaux

CONSEIL GENERAL

usées c'est des renouvellements de canalisations, de réseaux. Du côté de l'eau potable, il s'agit sur deux ans de remettre en état tous nos captages pour assurer notre approvisionnement en eau potable, donc les captages du Crêt qui se situent dans le secteur de Châble-Croix, qu'il s'agit de remettre en état donc d'assainir pour assurer aussi notre approvisionnement en eau dans les années qui viennent.

Voilà pour relever les principaux investissements de l'année prochaine. Du côté du fonctionnement, eh bien c'est principalement le bus d'agglo dont je vous ai parlé tout à l'heure, MobiChablais qui pèse sur notre budget de fonctionnement. Le renouvellement de la convention avec la police de Monthey qui amène aussi une petite augmentation du côté de nos charges, l'engagement qui avait été proposé l'année dernière auprès du service technique qui se répercute évidemment maintenant d'année en année, vu que cette personne pourra débiter en janvier et puis différents travaux sur les routes sans oublier la proposition qu'on vous a faite dans le budget, la possibilité d'augmenter le nombre de places de crèche à disposition. Nous avons une liste d'attente qui est considérable du côté de la crèche, on a pu résoudre la problématique du côté de l'UAPE en créant cette UPAE décentralisée à la Maison du Village de Muraz, ce qui a libéré des places sur la structure jeunesse et aujourd'hui il s'agit à nos yeux de mettre à disposition d'avantage de places de crèche pour faire face à la demande, avec d'abord une crèche provisoire et ensuite une étude pour voir à quel endroit devrait se situer définitivement cette place de crèche, est-ce qu'il s'agit d'un agrandissement de la structure actuelle ou est-ce qu'il s'agit d'une autre solution.

Voilà, c'est ce qui ressort principalement du budget 2019 avec les indicateurs financiers vous les avez vus, qui sont satisfaisants. Là il s'agit d'être optimiste de ce côté-là tout de même parce qu'en 2018, nous avons l'EMS qui a racheté sa dette, qui va sortir des comptes communaux ce qui devrait amener la commune de Collombey-Muraz à retrouver un endettement par habitant mesuré, voire même très probablement faible. Donc on voit qu'on va dans un sens très positif pour notre commune, mais qu'il faut maintenir cette rigueur que nous avons appliquée dans les dernières années, pour éviter de recreuser immédiatement un trou qui serait difficile à combler. Alors je vous remercie de votre attention, je vous remercie d'avance du soutien que vous apporterez au budget qui vous est proposé et nous nous réjouissons de pouvoir débattre des différents amendements.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe maintenant la parole au rapporteur de la Commission de gestion, Monsieur Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Bonsoir à tous, Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion. Comme d'habitude, je vous passerai le blabla du départ en attaquant directement au point 4 : Entrée en matière. Il est rappelé que la Cogest pourrait refuser d'entrer en matière entre autres si les objectifs au niveau de la marge autofinancement n'étaient pas atteints. Avec une marge d'autofinancement de près de 4,6 millions, la Cogest accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

5. Examen du budget 2019

5.1 Préambule. Les indicateurs financiers sur les trois dernières années sont fortement influencés par la marge d'autofinancement exceptionnelle des comptes 2017. Le degré d'autofinancement est influencé par les investissements. Plus les investissements sont élevés, plus le ratio sera faible. Il est donc important d'avoir une marge d'autofinancement moyenne, qui soit satisfaisante afin de pallier aux effets négatifs d'années de gros investissements. Pour la capacité d'autofinancement qui compare la marge d'autofinancement en rapport aux revenus financiers, on se rapproche de satisfaisant. Par contre, l'endettement par habitant connaît une notable amélioration avec notamment le remboursement effectué en 2018 d'une part de l'emprunt octroyé par la commune à l'EMS la Charmaie SA, pour Fr. 9'090'000.--. Le taux du volume de la dette brute qui compare à la dette brute en %, de la dette brute

CONSEIL GENERAL

en %, des revenus financiers, reflète également ce constat, nous devons bénéficier d'une marge d'autofinancement qui permet le remboursement de la dette des années de faibles investissements.

5.2 Analyse du budget 2019

5.2.1 Remarques générales. Le budget 2019, proposé par le Conseil Municipal a abouti à une marge d'autofinancement de Fr. 4'575'900.-. En cela, elle rejoint le résultat des comptes 2015 et 2016 et le budget 2018 est tel qu'il ressortait effectivement, respectivement Fr. 4'927'000.-- et Fr. 5 millions de marge d'autofinancement. Pour corroborer l'analyse sur les indicateurs financiers, il s'agit d'un montant minimal afin de diminuer notre endettement sur les années de faibles investissements.

Il est également à relever que la marge d'autofinancement 51,79 %, est couverte par la péréquation financière cantonale qui est passée de Fr. 1'246'542.10 en 2013 à Fr. 2'369'800 en 2019, soit une augmentation de plus de 90 %. Les recettes et les charges en général nous paraissent plus en phase avec la réalité, ce qui devrait nous éviter de trop grosses différences entre le budget et la réalité des comptes. Au niveau des charges de personnel et des biens et services, celles-ci connaissent une évolution en rapport avec l'évolution de notre population. Tant les écoles, les garderies d'enfants, crèches, aide sociale et centre médico-social sont impactés par ce phénomène. Au niveau des investissements nets, il est prévu 6,7 millions en 2019 ; 8,4 millions en 2020 ; 3,2 millions en 2021 et 3,5 millions en 2022. A notre avis, il s'agit de montants minimums car il n'est, par exemple, rien prévu pour le plan de quartier de Collombey et la STEP.

Convention de police. Cette nouvelle convention, signée entre les communes de Monthey et Collombey-Muraz prévoit notamment un agent par tranches de 1'000 habitants à raison de Fr. 150'000.-- par agent. Notre commune ayant passé la barre des 9'000 habitants, le montant versé à la commune de Monthey est de Fr. 1'350'000.--. Ce montant comprend également les investissements tels que mobilier, les véhicules de police, les équipements des bureaux, les infrastructures et aménagements liés aux locaux, des contrôles de surveillance et les moyens de communication. Le montant de la participation sera réévalué par tranches de 500 habitants supplémentaires. Par conséquent, notre commune communiquera spontanément à la Ville de Monthey le dépassement, la première fois dès le 9'500ème habitant = + Fr. 75'000.-.

Autre précision. Le 80 % des produits des amendes apposées par les agents est acquis de plein droit à la commune sur laquelle l'amende est apposée. Ce pourcentage est également acquis pour les autres recettes, procès-verbaux, etc. Cette convention actualisée entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Station d'épuration. Ce projet n'est pas abandonné, mais suspendu. Après de nombreux mois d'attente, le canton avait finalement donné l'autorisation début juin pour le début des travaux. Deux à trois mois plus tard et suite à de nouveaux éléments, le projet a été suspendu de manière à pouvoir effectuer une étude pour un rapprochement avec CIMO - Monthey dans le but de réaliser des économies, (investissements et fonctionnements). Cependant, entre les montants déjà engagés et les prétentions d'entreprises adjudicataires, la commune pourrait devoir s'acquitter de plus de 1 million de francs relatif au projet initial. A l'heure actuelle, rien n'est définitif. La municipalité est dans l'attente de l'offre de CIMO qui interviendra dans le courant 2019. En cas d'acceptation de cette offre, il faudra établir les responsabilités qui ont conduit ce changement de projet et si le canton devait en être responsable, engager une procédure pour un dédommagement. Encore juste une petite chose par rapport à la liste des questions qu'on vous a remise avec ce rapport. Il y avait une question qui concernait la subvention pour la maison de naissance. Celle-ci a semblé-t-il être complètement abandonnée. C'est quelque chose qui est venu entre temps.

5.2.2 Message de la Cogest. La Cogest constate que les perspectives, à court terme, sont satisfaisantes. L'endettement auprès des établissements financiers devrait passer sous la barre de 60 millions à fin 2019. En fonction du plan financier 2019-2022, le désendettement devrait se poursuivre.

CONSEIL GENERAL

6. Recommandations de la Cogest. Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements, que les groupes ou tout Conseiller général peut déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil Municipal et analysé par la Cogest. Cela étant, la Cogest recommande aux membres du Conseil Général :

- 1) d'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 inchangé pour le budget 2019
- 2) d'accepter un taux d'indexation de 165 %, inchangé pour le budget 2019
- 3) d'accepter le budget 2019 tel que présenté par le Conseil Municipal

Vote final. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

Conclusion et remerciements. Malgré quelques incertitudes au niveau des investissements, la Cogest constate une certaine détente et des perspectives financières positives pour l'évolution de notre commune. Les échanges avec le Conseil Municipal et l'administration ont été précieux et constructifs. En mettant à notre disposition les informations demandées, cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions.

Nos remerciements vont donc à tous ceux qui ont oeuvré à l'élaboration de ce budget.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur. Nous passons maintenant à l'entrée en matière unique. Je passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, cheffe de groupe des Verts. Messieurs les Présidents du **Grand Conseil*, chères et chers collègues. Le groupe des Verts est rassuré par le budget 2019 qui annonce une marge d'autofinancement d'environ 4,6 millions. Cette marge d'autofinancement représente le 14 % des revenus, ce qui est très proche des 15 % préconisés par l'Etat du Valais et qui va tout à fait dans les recommandations de la Cogest. Le degré et la capacité financière sont considérés comme satisfaisants. Pour 2019, il n'est pas prévu le recours à de nouveaux emprunts pour financer des nouveaux investissements. Le projet de la STEP étant en stand-by pour l'instant, aucun crédit d'engagement n'a été fait pour 2019 et l'endettement net par habitant est considéré comme mesuré, ce qui nous rassure. Après ces considérations générales, le groupe des Verts s'est penché sur les charges de fonctionnement qui ont augmenté d'environ 7 %. Ceci s'explique entre autres par une réactualisation nécessaire de la convention de police, plus Fr. 150'000.--, par la mise en place du bus urbain, plus Fr. 380'000.-- il est également à relever que la rubrique "route communale" enregistre, elle, une augmentation assez importante de près de Fr. 400'000.--.

De plus, la participation financière de notre commune au fonctionnement du centre régional de Monthey enregistrerait une augmentation de près de Fr. 104'000.--. Par contre, d'autres augmentations de charges sont des participations obligatoires provenant du canton. Ce sont par exemples des factures « social » ou des participations pour les routes cantonales.

Concernant les revenus, les rentrées fiscales augmentent autant pour les personnes physiques que morales, par rapport au budget 2018. De plus, nous bénéficions d'une péréquation financière qui nous est très favorable. En effet, nous enregistrons une augmentation de Fr. 607'000.-- par rapport aux comptes 2017. Ce qui nous amène à un montant total de 2,3 millions. Cela représente la moitié de notre marge d'autofinancement. Une question alors se pose : jusqu'à quand pourrions-nous espérer bénéficier d'une manne aussi importante? Je le demande, du reste au Conseil Municipal. De plus, dans le message de la municipalité, il est mentionné que la réforme fiscale des entreprises, que nous allons voter d'ici peu, engendrerait une diminution de Fr. 850'000.-- de rentrée, si cette réforme est acceptée.

CONSEIL GENERAL

Le groupe des Verts souhaiterait connaître quelles sont les pistes que la municipalité pourrait entrevoir pour combler ce manque à gagner. Concernant les investissements qui s'élèvent à 6,7 millions, nous tenons à relever notre satisfaction sur plusieurs domaines. A savoir : l'implantation de panneaux solaires sur le centre scolaire de Muraz Dessous-l'Eglise, la mise en place d'éclairage public avec des lampes LED. L'installation d'engins sportifs extérieurs aux Perraires et divers aménagements dans les centres des villages. Par contre, nous reviendrons sur certains investissements qui ont retenu toute notre attention lors de la lecture de détail et lors des amendements.

En conclusion, les Verts remercient le Conseil Municipal et l'administration pour le message très détaillé concernant le budget 2019, ainsi que pour les nombreuses réponses transmises à la commission de gestion. Nous tenons également à relever le rapport complet que la Cogest a établi. Ces documents nous ont permis d'analyser plus précisément possible le budget. Au vu de la marge d'autofinancement de plus de 4,5 millions, nous acceptons l'entrée en matière ainsi que le coefficient d'impôt à 1,25 et le taux d'indexation à 165. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ?

Intervention de Vannay Damien: Bonsoir tout le monde. Vannay Damien, pour le groupe UDC. Après une longue étude du budget de notre commune, le groupe UDC est content de la bonne vision de nos finances effectuée par le Conseil Communal et remercie aussi la commission de gestion pour son travail effectué. Concernant le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, notre position reste la même, soit le statu quo. De ce fait, l'UDC accepte l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole, Madame Chervaz ?

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le parti Socialiste Centre-gauche, Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs les Conseillers municipaux, chers et chères collègues. Avec une marge d'autofinancement de près de 4,6 millions, le budget 2019 est proche des comptes de ces dernières années si l'on excepte, bien sûr, l'année 2017 avec la recette exceptionnelle de Tamoil. Si les recettes fiscales progressent, les charges de personnel et les biens et services connaissent une augmentation, en rapport avec l'évolution de notre population. Cette évolution est cohérente, néanmoins, il est nécessaire pour nous de revoir les deux dernières années du plan quadriennal, qui souffrent actuellement d'un manque de crédibilité.

Les perspectives financières à court terme sont donc bonnes. C'est la raison pour laquelle et ce, sans brûler les allumettes, le groupe Socialiste Centre-gauche a déposé deux amendements en faveur des familles. Il est important de prendre des décisions qui créent du pouvoir d'achat. Les frais dentaires pèsent lourds dans le porte-feuille familial et revenir au montant de l'aide de 2013 ne semble pas une mesure superflue.

Quant aux cartes journalières, il s'agit à notre sens de permettre aux citoyens de se déplacer à moindre frais dans le pays, c'est un choix politique que de donner à chaque citoyen qui en a besoin ou l'envie, la possibilité de s'ouvrir aux richesses de notre pays.

La gestion quotidienne du ménage communal semble bien maîtrisée. Toutefois, notre groupe ne peut que regretter le gros couac de la STEP et les responsabilités devront être définies. De plus, comme à son habitude, la commune privilégie les frais d'études pour différents projets avant même de consulter la population, ce qui est le cas pour le bâtiment Albati ainsi que pour les plans de quartier. Une démarche

CONSEIL GENERAL

citoyenne pourrait, aurait pu éviter des frais inutiles comme ceux engendrés par le refus de la population des Neyres.

Enfin, le PS Centre-gauche s'interroge sur la vision de la municipalité à moyen et long terme. Comment expliquer, en effet que comme l'a mentionné la Cogest, que la péréquation financière ait presque doublé de 2013 à 2019. C'est une question que nous posons à l'exécutif. Malgré ces bémols, les perspectives financières à court terme sont bonnes, c'est pourquoi le groupe Parti Socialiste-Centre gauche accepte l'entrée en matière sur le budget 2019 avec un coefficient d'impôt et un taux d'indexation inchangés.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour le groupe PDC. Alors le groupe PDC remercie et félicite notre exécutif pour sa vision à long terme concernant le cap que prend notre commune. De plus, nous remercions également la Cogest pour son analyse pointue et détaillée de ce budget, ainsi que les réponses apportées par l'exécutif. Donc le groupe PDC accepte d'entrer en matière sur le budget et le coefficient d'impôt.

Intervention de Vuille Côte: Merci, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, estimés collègues Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public. Satisfaction, voilà le sentiment du groupe PLR quand il a reçu ce budget. L'objectif que nous demandions pour la marge d'autofinancement est atteint.

Comme à mon habitude, je vais vous parler de la rubrique 31 du budget et des comptes précédents. Mais je vais vous épargner la comparaison de toutes les années écoulées. Je vais juste retenir une seule comparaison. L'année passée, dans cette même salle, nous nous étions félicités pour le budget 2018 d'un montant total de la rubrique de 1 % supérieur à celle des compte 2016. Cette année, nous sommes à plus Fr. 500'000.-- par rapport aux comptes 2017, soit une augmentation de 8,7 %. Ce montant nous interpelle. Après quatre ans de maintien dans les mêmes eaux, la rubrique augmente brusquement. Nous souhaitons que la commune maintienne ses efforts de manière continue sur cette rubrique à l'image des années précédentes. Nous sommes conscients des défis actuels, nous encourageons le Conseil Municipal à garder les bonnes habitudes, spécialement en prévision des défis futurs ou du remboursement de la dette.

Je vais vous parler maintenant des postes qui ont retenu notre attention. On s'aperçoit qu'un montant de Fr. 48'100.-- est prévu pour la collecte du papier et cartons 2019. Ce montant sera donc répercuté sur les citoyens via la taxe de base. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un autre plénum. On voit aussi une augmentation de la promotion économique de Fr. 29'500.--. Le groupe PLR est satisfait de cette politique pro-active de la municipalité, c'est ce que nous demandions. Nous y reviendrons lors de la lecture de détail.

Comme vous l'avez remarqué, le groupe PLR a déposé trois amendements sur des sujets très divers. Nous en parlerons plus tard dans le détail de chaque amendement. Mais je vais tout d'abord vous parler de l'état d'esprit dans lequel le PLR a souhaité déposer ces amendements.

Le groupe PLR s'engage à défendre les deniers publics avec rigueur et responsabilité. Au vu de ce budget et des réflexions au sein de notre groupe, nous avons dégagé plusieurs principes que vous retrouverez dans ces amendements : dans le cas d'octroi de subvention par les pouvoirs publics, cela doit se faire à titre subsidiaire. De plus, la commune n'a pas besoin de couvrir 100 % un montant demandé. Mais encore, il est important de respecter l'équité entre sociétés locales.

CONSEIL GENERAL

Ces principes sont, à nos yeux, essentiels pour que l'action publique serve au mieux les intérêts de la collectivité, et non pas des intérêts particuliers, et qu'elle gère au mieux l'argent issu des impôts. Ces principes ne s'arrêtent pas au montant de l'argent public utilisé pour telle ou telle cause. Ils s'appliquent indépendamment du montant prévu par l'autorité communale en l'occurrence.

Ainsi nous ne devons pas nous arrêter à l'argument qui dirait que le montant prévu est faible compte tenu du budget total, donc on peut bien se le permettre. Nous sommes conscients que la juste allocation des ressources n'est pas une décision facile à prendre. Pourquoi devrait-on plus à l'un et moins à l'autre ? Pourquoi donnerait-on moins aujourd'hui alors qu'on a donné plus hier. C'est un débat qu'il faut mener sans tabou. Nous devons nous interroger sur chaque action de la commune pour savoir si elle est justifiée, si elle sert au mieux les intérêts du plus grand nombre, car c'est cela qu'on attend d'un pouvoir public et c'est même la mission première d'un Conseil Général. Le groupe PLR entre en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole dans le plénum ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil Municipal ? Si ce n'est pas le cas, on passe au vote. Nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Des refus ? Des abstentions ? L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Je demanderai aux scrutateurs de rester. Nous passons donc maintenant à la discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Y a-t-il des prises de parole spécifiques sur ce point ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le coefficient d'impôt de 1,25 inchangé, de même que le taux d'indexation de 165 %, inchangé, pour le budget 2019 sont priés de se manifester en levant la main. Des refus ? Des abstentions ?

Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation proposés sont acceptés à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place. Nous arrivons à la discussion de détail sur le budget 2019. Nous traiterons en premier lieu des amendements déposés selon l'ordre retenu dans la prise de position de la Cogest. La procédure que je vous propose est la suivante :

- 1) Développement de l'amendement par son auteur
- 2) Prise de position de la Cogest
- 3) Prise de position du Conseil Municipal.
- 4) Discussion générale
- 5) Vote.

Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder ? Si ce n'est pas le cas, nous passons donc à l'amendement numéro un. Budget de fonctionnement, rubrique n° 029.301.00 Administration générale, personnel de bureau. Amendement PDC par Emmanuel Gollut. Montant au budget : Fr. 1'066'600.- Montant amendé : 1'096'600.-.

Je passe la parole à Monsieur Gollut pour le développement de l'amendement.

Intervention de Gollut Emmanuel: Merci, Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Chers collègues. Dans une société de plus en plus multi-connectée, une communication efficace pour la majorité des intervenants et essentielle pour la bonne compréhension des thèmes qui touchent l'ensemble de cette même société. Comme l'éventail des canaux de communication se diversifie, journaux, radio, internet, Facebook, Twitter, il nous faut des professionnels pour atteindre cet objectif complexe mais vital pour la bonne marche de nos institutions. Donc, pour rendre cette communication performante, nous demandons la création d'un poste à temps partiel pour un professionnel de la communication, qui pourra ainsi

CONSEIL GENERAL

améliorer le lien entre la municipalité et nos citoyens, et également améliorer les échanges entre nos deux exécutif et législatif. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion. La Cogest propose de rejeter cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Merci au groupe PDC pour cette proposition qui met le doigt sur une problématique très actuelle. C'est vrai que la communication aujourd'hui on le sait, revêt une importance de plus en plus grande dans notre société comme ça a été relevé. Toutefois le Conseil Municipal s'en tient à sa version du budget. Pourquoi ? Tout d'abord parce que nous pensons qu'il est trop tôt. Il est trop tôt de professionnaliser la communication dans notre commune. C'est vrai qu'il y a différents canaux qui sont déjà utilisés, on a parlé de la presse qui est très régulièrement utilisée par le Conseil Municipal. On a notre site Internet, on a notre compte Twitter, on a le Colombes & Murailles évidemment, et puis de nombreuses rencontres avec la population lorsqu'un projet a une certaine consistance. Et avant de se lancer dans des études très coûteuses, eh bien nous consultons la population très régulièrement, ce qui porte aussi ses fruits, ce qui fait aussi partie de la communication. Donc aux yeux du Conseil Municipal, la professionnalisation sera inévitable pour une commune comme la nôtre qui évolue très rapidement, mais nous considérons qu'il est trop tôt pour investir ces Fr. 30'000.-- dans la communication dès 2019. Donc nous vous remercions de vous en tenir à la version proposée.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je précise par rapport au vote de la Cogest, et je demanderai au rapporteur de nous faire le détail des votes. Donc l'amendement a été rejeté par 4 contre, 3 oui et 0 abstention. Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale. Est-ce que quelqu'un a envie de s'exprimer ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC combat cet amendement. Nous estimons que cette proposition doit émaner directement de la municipalité lorsqu'elle en exprimera les besoins. Nous ne sommes pas d'avis de créer un nouveau poste aujourd'hui.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le groupe PLR est totalement d'accord avec le groupe UDC. Donc il n'y a pas le besoin. Le Conseil Municipal n'a pas fait la demande, s'il y a le besoin il y a aussi possibilité, s'il y a une campagne de votation ou que sais-je de passer par des services externes. Et sinon, le groupe PLR note juste qu'un amendement a été déposé sur une rubrique liée.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Madame Fauquet !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts. Alors cela va de soi, la communication est un outil essentiel qui doit être géré de manière efficace et rapide. Et pour cela, une professionnalisation de cet outil nous semble plus qu'utile. Donc les Verts soutiennent cet amendement.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le parti Socialiste Centre-gauche. Donc notre groupe va combattre cet amendement comme il a été dit tout à l'heure, la commune doit présenter un vrai concept de communication avec un cahier des charges précis, avec un coût devisé. Et concernant la communication entre l'exécutif et le législatif, il est de la responsabilité de chaque Conseiller municipal de coopérer, de parler simplement avec le législatif. Il peut dans cette tâche s'appuyer sur les compétences et les conseils avisés de notre précieux secrétaire communal. Engager un conseiller en communication est, pour cette tâche, redondante. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le PDC. Alors malgré l'avis de l'exécutif, j'aimerais rappeler à nos Conseillers communaux, ainsi qu'à vous, chers collègues, que nous avons déjà déposé un postulat accepté par la majorité d'entre nous, allant dans le sens d'une meilleure communication et ceci surtout en tant qu'administration et nos deux Conseils et le citoyen lambda. Ce postulat est important d'abord pour informer le citoyen, puis pour l'intéresser et enfin pour l'impliquer dans la vie locale, ceci sur l'ensemble des dossiers communaux. Que ce soit la place d'Illarsaz, Rues Clos-Novex Pré-Raye, Collombey-Centre, future STEP de la commune, le tube du train de vitesse, futurs plans de zone, etc. Pareil pour les gens impliqués localement. Pour toutes ces raisons, au nom du groupe PDC, nous vous demandons, chers collègues, et malgré l'avis de l'exécutif, d'accepter cet amendement, qui devrait donner un nouvel élan de la participation citoyenne, et ceci grâce à l'apport d'un professionnel de la communication, merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, ceux qui le refusent ? Merci, des abstentions? Nous allons donc refaire le vote, car on n'arrive pas au même résultat. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, ceux qui le refusent ? Des abstentions ? 21 voix pour, 21 voix contre, 0 abstention. Le Président départage, l'amendement est rejeté.

Nous passons maintenant aux amendements numéros 2 et 3, qui concernent la même rubrique, à savoir le budget de fonctionnement, rubrique n°100.318.10 "Inventaire du patrimoine bâti". Les deux amendements seront donc développés à la suite par leurs auteurs. Les prises de position et la discussion générale porteront sur les deux objets. Il y aura ensuite deux votes séparés.

Amendement Parti Socialiste Centre-gauche, par Samuel Rouiller-Monay, montant au budget : Fr. 50'000.-, montant amendé : Fr. 0.-. Je passe la parole à M. Rouiller-Monay pour le développement de l'amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Bonsoir à tous. L'engagement d'une somme estimée à Fr. 50'000.-- par an sur deux ans, laisse sous-entendre que la procédure choisie suit strictement le guide du canton du Valais à l'intention des communes pour l'inventaire, le classement et la mise sous protection du patrimoine bâti.

La législation fédérale exige de prendre des mesures afin de préserver l'intégrité et l'authenticité de notre patrimoine. Elle n'exige cependant pas le respect strict du processus délivré par ce guide qui inclut l'engagement d'au minimum un architecte et un historien de l'art pour ce type de mandat.

Au niveau cantonal de la sauvegarde et de la protection du patrimoine bâti sont déjà inscrits à Collombey, Le Château d'Arbignon, la Maison de Commune, le Manoir De Lavallaz.

À Muraz : l'Eglise St-André, le vieux clocher de 1657, la Villa romaine et cure de 1768, ainsi que les sites archéologiques de La Barmaz et de Châble-Croix

Pour compléter cette liste qui se tiendra sûrement sur une à deux feuilles A4, les moyens proposés de Fr. 50'000.-- par année semblent disproportionnés.

Par cet amendement nous vous proposons d'utiliser en 2019 les moyens dont la commune dispose. En effet, la population de nos cinq villages est à même de nous renseigner sur les biens dignes d'intérêt qu'elle souhaiterait conserver. Son avis de proximité compte avant tout.

De plus, la commune peut se référer aux documents que le « Vieux Collombey-Muraz » possède. Au-delà de ce premier jet, si cela s'avère nécessaire, d'autres moyens financiers pourraient être engagés pour finaliser ce mandat. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Amendement les Verts par Nathalie Cretton, montant au budget : Fr. 50'000.-, montant amendé : Fr. 25'000.-. Je passe la parole à Madame Cretton pour le développement de l'amendement. Oui, Madame Morisod ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Bonsoir. Les Verts sont favorables à la mise en place d'un inventaire du patrimoine qui mettrait en valeur les bâtiments et biens reconnus comme tels. Toutefois, les Verts trouvent surprenant de constater qu'un montant de Fr. 50'000.— figure dans le budget 2019 alors que nous attendons la réponse du postulat « Protéger le patrimoine de nos villages » déposé en mars 2018. Néanmoins, Les Verts sont favorables à la mise en place d'un inventaire du patrimoine qui mettrait en valeur les bâtiments et biens reconnus comme tels. Par contre, le montant proposé de Fr. 50'000.— sur deux ans nous paraît excessif, c'est pourquoi, nous proposons un montant de Fr. 25'000.— au budget 2019 pour un coût total de Fr. 50'000.—.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au rapporteur de la Cogest

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapport de la commission de gestion. Je ne voulais pas dire les votes avant, pour ne pas laisser présager ce qui allait se passer dans le vote final. Enfin, cela dit, dans le cadre de la première proposition, l'amendement est rejeté : 0 oui, 5 non, 1 abstention. Dans le cadre du deuxième amendement déposé, l'amendement est accepté : 6 oui, 0 non, 0 abstention.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Je passe la parole au Conseil Municipal pour sa prise de position.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin Conseiller municipal. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Le Conseil Municipal vous propose de mettre au budget 2019 un montant de Fr. 50'000.-- pour faire un inventaire de notre patrimoine bâti.

Certains Conseillers généraux souhaitent diviser par deux ce montant au motif qu'il serait excessif, voire carrément le supprimer au motif qu'il existerait déjà un tel inventaire tant au niveau cantonal, qu'au niveau fédéral. Protéger le patrimoine de nos villages est une réelle préoccupation du Conseil Municipal, surtout en ces temps de constructions ou de reconstructions toujours plus soutenues, en particulier dans nos cœurs de villages. C'est d'ailleurs aussi une de vos préoccupations, puisqu'en mars de cette année, votre plénum a accepté un postulat intitulé "Protéger le patrimoine de nos villages".

Pour répondre à certains d'entre vous, je tiens à préciser qu'à ce jour, notre commune ne dispose pas d'un inventaire du patrimoine bâti. Pour guider nos choix en matière d'urbanisme, nous recourons, depuis plusieurs années déjà, aux services d'un architecte-conseil. Chaque fois qu'un projet de construction concerne la zone village d'un de nos cinq villages. Cette pratique a certes des avantages, mais elle ne nous permet pas d'agir d'une manière globale. Il faut qu'il y ait un projet concret, pour qu'une réflexion soit faite. Mais surtout, cela manque de transparence et de prévisibilité pour les propriétaires concernés. Ils doivent faire une demande de principe sans savoir si leur bien jouit d'une protection ou pas. Ensuite attendre la décision du Conseil municipal après que celui-ci aura saisi son architecte-conseil. Puis, si son projet est accepté sur le principe, déposer une demande de construire. Voire en cas de décision négative, refaire un projet qui tienne compte d'éléments de protection du patrimoine, dont il ignorait l'existence. Voilà les raisons pour lesquelles nous voulons, nous aussi, faire un inventaire du patrimoine bâti.

Cette préoccupation est également fortement encouragée par le canton, ça a été dit, lequel vient d'éditer au début de cette année, un guide à l'intention des communes. Très rapidement, je vous montre un extrait de ce guide, qui illustre la démarche. Il convient dans un premier temps de définir un périmètre à protéger. Puis à l'intérieur de celui-ci, chaque bâtiment fait l'objet d'une fiche qui, par des notes allant de 1 à 7, va indiquer la valeur patrimoniale de chaque bâtiment. Par exemple, la note 1 concerne un objet d'importance nationale, note 2, d'importance cantonale et ainsi de suite.

Pour notre commune, nous avons fait un inventaire des bâtiments sis dans la zone village et dans celle d'extension village. Selon notre architecte-conseil, l'établissement d'une fiche pour une habitation coûte environ Fr. 400.- et Fr. 240.- pour un bâtiment de taille réduite c'est-à-dire grange, écurie, dépendance, etc.

Selon notre inventaire, nous arrivons à 199 habitations et à 58 bâtiments de taille réduite. Si l'on multiplie ces constructions par le coût d'établissement d'une fiche, nous arrivons à environ Fr. 93'520.--.

Compte tenu du fait que la majeure partie des bâtiments sis en zone d'extension village ne devraient pas nécessiter d'être inventoriés, le Conseil Municipal est d'avis qu'avec un montant de Fr. 60'000.-- donc on ne respecte pas strictement le guide cantonal, avec ce montant de Fr. 60'000.- cela devrait nous permettre de couvrir l'intégralité de l'étude, d'où l'emploi d'une première tranche de Fr. 50'000.- mis au budget. C'est aussi important de faire un inventaire le plus rapidement possible, le plus complet possible, puisque les constructions n'attendent pas notre inventaire avant d'être déposées.

Pour terminer je dirais que si nous voulons protéger notre patrimoine bâti, nous n'avons pas vraiment d'autre choix que de procéder à un inventaire. Le Conseil Municipal vous remercie pour votre soutien et je reste à votre disposition pour tout complément. Merci pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale sur les deux amendements. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Vannay !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Après renseignement, il est du ressort de la commune de tenir un registre des biens du patrimoine communal. Le groupe UDC estime important de maintenir ce montant, afin d'avoir enfin un listing clair et complet de notre patrimoine. De ce fait, le groupe UDC combat ces amendements.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Chers collègues, la question est assez simple : est-ce que l'on veut faire un inventaire ? Le groupe PRL veut faire l'inventaire. Les coûts proposés sont raisonnables. Donc le groupe PLR est d'avis de laisser les Fr. 50'000.- au budget. Nous rejetons donc les deux amendements. On ne peut pas faire abstraction du postulat accepté en mars sur ce sujet. On voit qu'il y a eu des interrogations de savoir si le montant prévu au budget était influencé par le postulat déposé. Nous pensons que ces interrogations auraient pu être levées si la réponse au postulat était donnée plus tôt. Selon le Règlement, la municipalité a 365 jours pour étudier le sujet du postulat. Elle n'est peut-être pas obligée d'attendre cette date limite d'une année avant de rendre ses conclusions. En donnant la réponse en même temps que le budget, on aurait pu éviter des éventuels dépôts d'amendements. Ainsi, nous rejetons les deux amendements et nous voterons le premier par rapport au deuxième, pour ensuite maintenir le montant de Fr. 50'000.- au budget.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Chers collègues, nous avons également accepté ce postulat allant dans le sens d'une meilleure connaissance de la richesse de notre patrimoine. La Nuit des lumières, organisée sur Collombey, nous a vraiment fait découvrir et apprécier tant la richesse que la diversité de notre patrimoine bâti. Le Conseil Communal, comme il nous l'a précisé, n'a pas inventé ce chiffre de Fr. 50'000.- mis au budget. Il s'est basé sur des données concrètes qui peut-être nous semblent surfaites. Mais d'abord, comment juger ces données sans en avoir fait l'expérience, puisque rien n'a encore été fait dans ce domaine sur notre commune et, surtout, pourquoi lier les mains des personnes responsables de l'analyse et de l'établissement de cette liste et bloquer leur travail à cause d'un budget revu à la baisse. Ensuite, si effectivement le travail, donc les frais sont moins importants que ceux inscrits au budget, nous ne sommes pas obligés, comme à l'armée, de tirer bêtement toutes nos cartouches. Nous aurons économisé. Enfin, si cette tranche nous permet de finir correctement ce travail, la seconde prévue au budget de l'année prochaine ne sera pas inscrite au budget 2020, tout simplement. D'ailleurs le PDC sera attentif, l'année prochaine, au montant dévolu à cette tâche, tout en ayant soin de contrôler le travail déjà réalisé. Merci. Donc, nous refusons les deux amendements.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Au vu de ce que le Conseil Municipal nous a dit ce soir, il nous a informés plus dans les détails concrètement par rapport à ces montants, alors nous retirons notre amendement et nous allons soutenir, justement, ce budget.

Intervention de Vuille Côme: Merci, l'amendement numéro 3 est donc retiré. Monsieur Schmid !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, parti Socialiste Centre-gauche. Bien entendu que nous maintenons notre amendement car il n'est jamais fait mention de l'avis de la population. Ça, c'est vraiment regrettable. Une fois de plus, on va dépenser de l'argent, on va faire un inventaire et on va sortir une liste, et puis on nous dira eh bien c'est celle-ci ! Et souvent, dans ce genre de questions de patrimoine bâti, il y a aussi la valeur, il n'y a pas que la valeur du bâti, il y a aussi la valeur sentimentale pour les gens qui habitent dans les villages, et nous, nous maintenons notre façon de voir les choses, c'est-à-dire qu'il vaudrait mieux consulter, dans un premier temps, la population, et après, aller dans le sens de la municipalité.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de parole ? La municipalité ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller Municipal. Merci à ceux qui suivent le Conseil Municipal. Pour répondre tout d'abord au chef de groupe du PLR, il arrive que le Conseil Municipal ait les mêmes idées que le Conseil Général, sans qu'on vous les dévoile et finalement, on vous répond aujourd'hui au postulat que vous avez déposé, accepté en mars, vous êtes peut-être même mieux servis que le délai d'une année puisqu'on est avant le délai d'une année.

Et puis, par rapport à Monsieur Schmid, pour les socialistes, c'est pas qu'on ne veut pas consulter la population, c'est de toute façon, quand la fiche va être établie, j'imagine que les personnes qui établissent cette fiche viennent sur place, discutent avec les gens, donc ils ne vont pas arriver par effraction chez les gens, et à ce moment-là, ils pourront faire valoir, bien sûr, leurs précieux renseignements. Merci pour votre soutien.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement numéro 2 sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? L'amendement numéro 2 est refusé par 6 oui, 36 non et 0 abstention.

Nous passons donc à l'amendement numéro 4, budget de fonctionnement rubrique no 460.366.00 "Frais dentaires scolaires". Amendement Parti Socialiste Centre-gauche, par Daniel Schmid. Montant au budget : Fr. 246'000.-, montant amendé : Fr. 320'000.-. Je passe la parole à Monsieur Schmid pour le développement de l'amendement.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Frais dentaires scolaires. Selon l'Office Fédéral de la Santé, ce sont les ménages qui prennent en charge près de 90 % des frais dentaires payés en Suisse. Les assurances sociales couvrent les 4,2 % des frais et les assurances privées le 3,9 %. Ce sont des personnes au revenu modeste qui renoncent aux soins dentaires par manque de moyens. Dans notre commune, la diminution de subventions est intervenue dès le 1er janvier 2016. Elle a été décidée en raison de prévisions négatives sur la marge d'autofinancement. Les résultats des comptes n'ont pas confirmé ces craintes. Les familles ont été les victimes de coupes budgétaires injustifiées. Par cet amendement, nous voulons apporter un soutien aux familles, qui sont déjà durement touchées par les continues augmentations de primes maladie.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion. L'amendement est refusé, 0 oui, 6 non et 0 abstention.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Je crois que la Commission de gestion a fait preuve d'une grande sagesse dans sa recommandation et le Conseil Municipal vous encourage à maintenir la version qui vous a été proposée. C'est vrai, c'est vrai que, dès qu'on fait des coupes, dans des domaines tels que les soins dentaires, ça n'est pas anodin ! Nous sommes tout à fait conscients d'éventuelles conséquences de ces coupes. Mais il s'agit de pouvoir offrir ces prestations à long terme.

Je le répète, c'est ce que j'ai eu l'occasion de dire lors de la présentation générale de notre budget 2019, nous devons trouver un équilibre qui nous permette de garantir, de pouvoir offrir ces prestations à long terme. Juste quelques chiffres quand même, dans le canton du Valais ce sont 90 % des communes qui s'en tiennent à la part légale dans les soins dentaires. 90 % des communes ! Il n'y a que quelques communes qui offrent, entre 3 et 15 % supplémentaires et une commune de l'avis de l'office de la prophylaxie dentaire, je ne devrais pas le dire, une minuscule commune, qui paie la totalité des frais dentaires. Donc la contribution qui est offerte aujourd'hui par les communes, par la collectivité, c'est une contribution qui nous paraît adaptée à la situation actuelle de notre commune et je crois que le groupe PS Centre-gauche l'a relevé dans sa prise de parole au début, donc maintenant on a crié au loup il y a quelques années en disant qu'on allait s'effondrer au niveau de notre budget, de nos comptes, la réalité nous a montré que ce n'était pas le cas. Aujourd'hui on vous demande à nouveau de nous faire confiance, comme vous avez demandé dans les six dernières années, vous avez vu que les résultats étaient là, parce qu'il s'agit de faire attention à ce qui nous attend dans les années qui viennent et vous-mêmes avez relevé dans votre prise de parole, votre cheffe de groupe, qu'il s'agit d'être prudents sur les deux dernières années du plan quadriennal, donc de rester très prudents et de maintenir la rigueur que nous avons appliquée dans les dernières années. C'est la raison pour laquelle nous encourageons à continuer de soutenir les familles du côté des soins dentaires, avec la part légale de 40 % qui est prévue dans la loi et qui est appliquée, je le répète, dans le 90 % des communes valaisannes.

Intervention de Vuille Côme: Merci j'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Voilà effectivement quelques années que le groupe UDC, soutenu par une grande majorité du plénum, avait proposé d'abaisser ces subventions. Au jour d'aujourd'hui, il ne nous paraît pas très judicieux de réajuster à la hausse ce montant. Car même si nos comptes affichent une belle embellie depuis maintenant deux ans, nous sommes convaincus qu'il vaut mieux rester prudents encore quelques années et proposons aux signataires de revenir ultérieurement avec un tel amendement. Nous rappelons également qu'il est tout à fait possible et conseillé de passer par les assurances complémentaires pour ce type de prestations. Par ces quelques points, vous l'aurez compris, nous combattons cet amendement et proposons à l'assemblée de le refuser. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Gollut.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le groupe PDC refuse cet amendement en rappelant simplement que notre commune n'est pas inactive au niveau des frais dentaires, puisque comme l'a dit notre président, elle participe à une hauteur de 40 % pour ces frais. D'autre part, n'oublions pas la part cantonale également. Donc les parents ne sont pas complètement délaissés quant à la prise en charge de ces frais. Ensuite, ayons toujours conscience que malgré l'embellie de ce budget, comme l'a dit mon collègue, cette embellie est due à une rigueur budgétaire certaine et notre dette est toujours aussi lourde. Donc nous refusons cet amendement, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de position ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci, des abstentions ? Merci. L'amendement numéro 4 est refusé par 9 oui, 31 non et 2 abstentions. Nous passons à l'amendement numéro 5, budget de fonctionnement, rubrique 651.366.40 "Promotion abonnements bus". Amendement PLR, par Thomas Birbaum, montant au budget : Fr. 0.-. Montant amendé : Fr. 30'000.--. Je passe la parole à M. Birbaum pour le développement de l'amendement.

Intervention de Birbaum Thomas: Mesdames et Messieurs, le groupe PLR propose de mettre en place un montant de Fr. 30'000.-- pour une subvention pour inciter les habitants de Collombey-Muraz à utiliser ces nouveaux bus d'agglomération. Pourquoi me direz-vous ? Tout simplement pour que ces bus puissent convaincre les usagers. Pour pouvoir convaincre une nouvelle clientèle, un service ne doit pas seulement être existant. Il se doit d'être attractif pour que la population change ses habitudes. L'encouragement est d'autant plus important que toutes les lignes et les cadences ne sont pas immédiatement mises en service. De plus, la mise en place de ce nouveau service de bus a engendré surprise et frustration chez de nombreux usagers. Je vais vous lire plusieurs témoignages récoltés à ce sujet :

Voici ce que nous dit Maria : « Aujourd'hui j'étais à l'arrêt commercial à Collombey. Un petit bus s'est arrêté. J'ai demandé s'il allait aux Vergers à Collombey. Il m'a répondu : je vais regarder si je passe par là. Réponse : Non, mais il y a un autre bus qui arrive droit derrière m'a-t-il dit ! Attendu 20 min et rien vu venir. Du coup je suis rentrée à pieds ».

Denis : « Pas pu utiliser de multi-courses ou autre, car les bus ne sont pas équipés pour ça ! Il faut prendre les billets dans un bureau ou par l'application TPC, donc personnes n'a payé.... Pas réussi à avoir des informations supplémentaires, sur l'horaire reçu des TPC il n'y a pas le noms des arrêts etc... »

Maryline : « Même étant huissier, quel casse-tête chinois de lire les nouveaux plans et horaires... pffff »

Samuel : « J'avais l'intention de prendre le bus 2 à la place du marché (Aigle) et j'ai consulté l'application TPC qui m'a confirmé le passage à la minute 48. En arrivant à la minute 46, le bus n'était plus indiqué dans "l'app" et effectivement je n'ai vu passer aucun bus dans les minutes qui suivaient. Finalement, j'ai attendu le bus qui circulait dans l'autre sens de la boucle et j'étais très déçu de constater que :

- L'application mobile m'indiquait le bus à l'heure, mais il arrivait avec 5 minutes de retard !
- Le bus n'avait pas l'intention de s'arrêter malgré le fait que j'attendais bien visible à l'arrêt de bus
- L'affichage numérique sur le bus indiquait ligne 2 au lieu de ligne 1
- Les collaborateurs des TPC (chauffeur et guide) ne pouvaient pas me renseigner sur quelle ligne ils roulaient, ni où ils allaient ! »

Kathlyn, très énervée, nous dit : « Ces lignes et horaires sont à ch... clairement, les informateurs ne sont pas au courant, mais c'est du n'importe quoi, qu'ils nous remettent nos lignes d'avant ».

CONSEIL GENERAL

Et enfin, Véronique plus positive nous dit : « Je pense qu'il est important de signaler les couacs, mais restons positifs. ... c'est un plus, il faut juste s'adapter. »

Au vu de ces témoignages négatifs mais bien sûr pas totalement représentatifs, et conscient que les TPC mettent tout en œuvre pour résoudre ces problèmes, le groupe PLR propose que la commune soutienne l'utilisation de ces nouveaux bus, par exemple en subventionnant un trajet gratuit par habitant pour que ceux-ci se rendent compte de la plus-value de ces nouveaux bus. Fr. 30'000.-- pour un trajet gratuit par personne. Pour ceux qui se demandent pourquoi nous avons amendé cette rubrique « promotion abonnement bus », c'est tout simplement car c'est le nom de la rubrique qui existait déjà, et c'est sur lequel nous déposons notre amendement.

Donc j'attire votre attention sur l'image maintenant, qui est affichée sur le diaporama, donc ça, on appelle ça le cycle de diffusion de l'innovation. C'est à dire que chaque fois qu'il y a une innovation qui arrive, on peut la classer, la population, dans différentes colonnes. Par exemple, admettons, il y a un nouveau smartphone qui vient d'arriver, les innovateurs, ce sont ceux qui seront prêts à camper devant le magasin de smartphones pour l'avoir en premier. La deuxième catégorie, donc les 13,5 %, c'est 13,5 % de la population qui sont les primo-adoptants. C'est à dire que eux, ils sont enthousiastes envers des innovations technologiques, ils sont prêts à changer en fait leur mode de faire, ils sont prêts à changer de téléphone parce qu'ils s'aperçoivent qu'il y a une plus-value. Après il y a la jeune majorité, les 34 % qui suivent. Donc eux, ils attendent en fait que les innovateurs ou les primo-adoptants ils aient adopté la nouvelle innovation pour se dire en fait, je peux y aller, ça a l'air de marcher, ça m'apporte un plus et il y a d'autres personnes qui ont testé avant moi, donc ça veut dire que ça a l'air de marcher donc j'y vais. Enfin, la colonne suivante, c'est les suiveurs, donc les 34 % qui suivent, donc eux, c'est très simple. S'il n'y a pas plus de 50 % de leur entourage qui ont adopté l'innovation, eh bien ils ne vont pas bouger. Eux, ils suivent vraiment ce que font les autres. Et enfin il y a la vieille garde, c'est ceux, quoiqu'il se passe, ils ne changeront jamais d'avis donc ça ne sert à rien d'essayer de les convaincre. En fait cette courbe, chaque innovation en fait a sa courbe ! Les personnes qui sont peut-être plus innovatrices concernant les nouvelles technologies, peut-être qu'au niveau des bus d'agglomération eh bien ce ne seront pas les mêmes. Donc c'est pour ça que je vais vous citer quelques règles de doctrine de la courbe de Rogers, donc c'est le nom de cette courbe. La simplicité et la facilité d'utilisation de l'innovation, dans le cas d'espèce c'est le bus d'agglomération, que perçoivent les usagers potentiels peut également représenter un frein ou un catalyseur à sa diffusion. En effet, une nouvelle innovation, par exemple ce système de bus, qui nécessite un apprentissage, par exemple un horaire difficile à déchiffrer, sera plus lent à se diffuser que si elle ne requiert pas le développement de compétences spécifiques. La possibilité d'essayer l'innovation (par le biais d'un trajet gratuit vous m'aurez compris) peut faciliter son appropriation par les usagers et ainsi favoriser le bouche à oreille et diminuer l'incertitude et donc le risque qui l'entoure.

Voilà pourquoi le groupe PLR propose cet amendement. En acceptant notre amendement de Fr. 30'000.-- on permet par là aux habitants de notre commune d'essayer ce nouveau moyen de transport, de s'y adapter. Comme l'a relevé Monsieur le Président de commune lors de son entrée en matière sur le budget, le bus d'agglomération c'est un gros poste, il y a beaucoup d'investissements qui ont été faits là-dessus, que ce soit dans le budget d'investissement ou dans le budget de fonctionnement, et c'est pour ça que nous on propose que les gens s'adaptent le plus rapidement possible à ce nouveau bus d'agglomération comme ça on aura plus d'usagers, donc plus de tickets vendus, et le bus aura enfin trouvé son public. Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Zürcher Cédric: La Cogest a refusé cet amendement, 0 oui, 4 non, 2 abstentions.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Donc d'abord pour répondre, en premier lieu à l'amendement, j'aimerais déjà, concernant cet amendement, il faut d'abord rectifier un point. Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.-- a bien été maintenu pour la promotion de l'utilisation du bus, et plus précisément pour subventionner l'achat d'un abonnement. Ce montant figure d'ailleurs au compte 690.366. 36 sous l'intitulé promotion pour l'utilisation des transports publics.

Le Conseil Municipal a ainsi maintenu cette subvention pour l'année prochaine et durant la phase de transition, entre l'offre provisoire et l'offre complète du bus d'agglo, qui sera effectif dès la rentrée en automne 2019. Il faut par contre préciser qu'avec l'entrée en vigueur de l'offre mobiChablais et dans le cadre de la convention qui a été signée entre les TPC et les communes de l'agglo, il incombera désormais aux prestataires TPC d'assumer la responsabilité des opportunités du marché et du positionnement de l'offre, à n'en pas douter qu'ils connaissent ce genre de courbes et de techniques de marketing. Les TPC auront ainsi la charge d'établir les analyses de marché et de mettre en œuvre les mesures de marketing adéquates pour faire la promotion du bus d'agglo, et ainsi gagner et fidéliser les clients par des mesures promotionnelles ciblées. Toutes les mesures de communication et de promotion nécessaires à atteindre ce but sont donc comprises dans le montant total financé par les communes dans le cadre du nouveau réseau de bus, et donc dans le poste qui a été mis au budget pour environ 1 million de francs. Pour répondre maintenant à ces différentes questions, d'abord pour simplement dire que cet amendement a été déposé avant les commentaires qu'on peut peut-être lire sur Facebook, avant la mise en place de cette première offre de MobiChablais, vous dire aussi que cette offre, à terme, va pouvoir permettre d'augmenter de façon conséquente les dessertes, environ douze lignes de bus et de trains, qui seront mises en service 7/7 de cinq heures à une heure du matin, avec une très haute fréquence des horaires et extensions des horaires. Ensuite de ça, bien sûr que toutes ces nouveautés impliquent des réglages, des modifications à faire. Il faut remonter en fait effectivement, s'il y a des soucis, directement aux TPC, c'est eux qui sont en charge de régler tous ces problèmes. Il faut attendre la mise en place de cette offre avant d'en faire son procès. Donc beaucoup de changements, de nouveaux chauffeurs, et aussi beaucoup de commentaires positifs sur Facebook. Donc pour toutes ces différentes raisons, le Conseil Municipal maintient sa position et vous invite à rejeter cet amendement. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, j'ouvre donc maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors le groupe PDC refuse cet amendement sous l'aspect financier. Par contre, nous rejoignons le groupe PLR concernant, de nouveau, la communication. C'est toujours important. Il appartiendra effectivement aux TPC, cela fait partie d'un mandat, de promouvoir cette offre. Mais c'est important que cette communication soit aussi parfois issue de la commune. Nous invitons notre exécutif à bien talonner l'entreprise mandatée afin que cette communication soit ciblée au plus près des besoins des citoyens, en fonction de leur âge, par exemple un cours sur l'utilisation de l'application sur smartphone, en fonction de nouveaux arrêts de bus, ou encore en fonction de l'offre par rapport à leur lieu d'habitation. Nous espérons que les TPC sauront se mettre au niveau du citoyen et faire preuve de pédagogie de proximité.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc nous remercions la municipalité pour ses explications. Malheureusement, pour nous c'est un petit plus en fait que la commune peut faire pour que cette première impression soit la bonne, du premier coup. Qu'on montre qu'on puisse agir là-dessus ! Sur la communication, donc il y a la presse qui est là, donc c'est clair que si l'on pouvait directement communiquer à la presse la décision de ce Conseil Général d'accepter les Fr. 30'000.- eh bien cela me ferait très plaisir, et je pense que cela ferait aussi plaisir aux citoyens de cette commune. Il nous semble vraiment que l'on a un coup à jouer là-dedans ce soir donc nous, on maintient notre amendement et on va au vote.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close, nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main.

Ceux qui le refusent ? Merci, des abstentions ? Merci. L'amendement numéro 5 est refusé par 8 oui, 30 non et 4 abstentions. Nous passons à l'amendement numéro 6, budget de fonctionnement, rubrique 690.439.45 "Vente cartes journalières CFF". Amendement Parti Socialiste Centre-gauche, par Anaïs Cretton, Montant au budget : Fr. 0.-, Montant amendé : Fr. 50'000.-.

Je passe la parole à Mme Cretton pour le développement de l'amendement.

Intervention de Cretton Anaïs: Anaïs Cretton, Parti Socialiste Centre-gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Les cartes journalières représentent de vraies opportunités de découvrir notre pays. Car en effet, elles permettent de voyager toute une journée à travers la Suisse. De cette façon, il est possible, grâce à elles, de parcourir notre belle région, tout en encourageant l'usage des transports publics. Elles ont l'avantage d'être sans restrictions d'horaires pour la date et le jour de validité déterminés, ce qui en fait le partenaire idéal pour une excursion en famille, entre amis ou un voyage d'affaires à l'autre bout du pays. Elles ne sont pas valables que pour le réseau CFF mais également pour les cars postaux, les bateaux et autres transports urbains, ainsi que de nombreux chemins de fer privés. Car lorsque l'on aime voyager, on prend un réel plaisir à pouvoir choisir par quel moyen de transport on souhaite se déplacer. De plus ne négligeons pas l'avantage environnemental et budgétaire qu'elles représentent, car les voitures, elles, polluent, sont nuisibles à l'environnement et engagent des coûts importants, notamment à cause du prix de l'essence ou encore celui d'une place de parking qui peut se trouver, parfois, à plus de vingt minutes à pieds de la destination désirée. Combien de personnes partent en vacances à l'étranger chaque année alors qu'elles ne prennent pas le temps de visiter notre beau pays aux 26 cantons, contenant des paysages magnifiques et divers. On pourrait reprocher le fait que jusqu'ici, elles n'aient pas beaucoup été utilisées, mais cela est sûrement plus dû au manque de publicité de communication qu'au réel intérêt qu'elles représentent. Il serait possible de la mettre en valeur avec le site Internet de Collombey-Muraz, ou encore grâce au panneau interactif, comme le fait déjà Vionnaz. Somme toute, ces cartes sont idéales pour visiter notre pays à moindre coût, tout en respectant l'environnement et ne doivent pas être mises en concurrence avec l'aide d'abonnement du bus urbain, qui a une vocation locale, ou encore les billets dégriffés à horaire fixe, sans liberté, proposés par les CFF.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Cédric Zürcher.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Zürcher Cédric: Cécric Zürcher, rapporteur de la Cogest. La Cogest a refusé cet amendement, avec 1 oui, 5 non, 0 abstention.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal, pour sa prise de position.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour la Municipalité. En préambule, le Conseil Municipal tient à préciser qu'il n'a pas changé sa position par rapport au même amendement qui avait été déposé l'année dernière lors des discussions du Conseil Général sur le budget. Pour mémoire et pour confirmation, le point de vue du Conseil Municipal sur le sujet est le suivant : Très sensible bien sûr à la thématique de la mobilité des transports en commun, le Conseil Municipal a cependant abandonné l'offre des cartes journalières CFF au profit d'autres mesures relatives aux transports publics. Mesures qui se concrétisent pleinement aujourd'hui avec la mise en place du bus Chablais-agglo « MobiChablais » et qui implique un effort financier conséquent comme il a été mentionné auparavant. Comme déjà souligné l'année passée, il faut encore rappeler que les offres des CFF ont évolué et que de nouveaux produits ont été mis en place, notamment différentes offres de billets dégriffés, rendant de ce fait les cartes communales CFF moins intéressantes. Preuve en est encore dernièrement dans la presse, comme vous l'aurez peut-être constaté, avec la suppression des dites cartes journalières par la commune de St-Maurice pourtant directement connectée à la ligne CFF du Simplon. Pour ces raisons, le Conseil Municipal vous propose de rejeter cet amendement, merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien pour le groupe UDC. L'UDC combat cet amendement. En effet, il existe déjà aujourd'hui la possibilité d'avoir des cartes journalières dégriffées. Un exemple, en s'y prenant une semaine à dix jours à l'avance, vous pouvez avoir une carte journalière à Fr. 52.- pour voyager dans toute la Suisse, durant toute une journée, avec aussi un bateau. Et cela coûterait une dizaine de francs de plus que nos anciennes cartes communales. Comme expliqué à l'époque, les invendus coûtent trop chers à la commune. Nous ne sommes pas d'accord de subventionner les CFF. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côte: Merci, Monsieur Birbaum

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc à l'image du Conseil Municipal, on ne change pas non plus notre position par rapport à l'année passée et j'espère aussi que cette année vous n'allez pas faire couler cet amendement. Merci.

Intervention de Vuille Côte : Merci, Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Les Verts sont favorables à la réintroduction des cartes journalières comme nous l'avons déjà demandé l'année dernière. Cet amendement entre dans le concept de mobilité encourageant l'utilisation des transports publics, qui

CONSEIL GENERAL

permet de diminuer l'usage de la mobilité individuelle, au profit d'une meilleure qualité de vie. C'est pourquoi les Verts vous recommandent de soutenir cet amendement.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors le groupe PDC refuse cet amendement déjà refusé à maintes reprises, rappelant aussi l'effort énorme consenti pour MobiChablais. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz Parti Socialiste Centre-gauche. Alors pour répondre à la municipalité, comme l'a dit tout à l'heure Anaïs Cretton, MobiChablais a une vocation locale. Ce qui n'est absolument pas le cas des abonnements dont on parle. Quant aux billets dégriffés, ils ont le désavantage de devoir être pris à des horaires fixes, ce qui empêche, comme il a été dit auparavant, d'avoir une certaine liberté, d'avoir une certaine mobilité. Quant aux invendus, pour reprendre la question de je ne sais plus qui maintenant, donc quant aux invendus excusez-moi, je pense qu'ils sont en partie dus au manque de publicité de la commune, par rapport à cette offre-là. Voilà merci, nous vous demandons donc de soutenir cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de parole ? Monsieur Angst.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour l'UDC. Juste pour rebondir sur ce qui a été dit, il y a des billets dégriffés et des cartes journalières dégriffées. Les cartes journalières dégriffées c'est uniquement la date qui compte et on peut l'utiliser je ne sais pas de 06.00 heures du matin jusqu'à 05.00 heures le lendemain donc c'est vraiment utilisable toute la journée. C'est juste la date qui compte, qui fait foi.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de parole ? La municipalité non ? Très bien, la discussion est donc close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever ! Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, ceux qui le refusent ? Merci, des abstentions ? Merci. L'amendement numéro 6 est refusé par 17 oui, 25 non, 0 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 7, Budget d'investissement, rubrique no 340.503.34 « Terrain de foot Installation d'arrosage ». Amendement PLR, par Thomas Birbaum, Montant au budget : Fr. 50'000.--. Montant amendé : Fr. 40'000.--. Je passe la parole à Monsieur Birbaum pour le développement de l'amendement.

Intervention de Birbaum Thomas: Mesdames et Messieurs. De prime abord, le groupe PLR trouve intelligent de mettre en place ce système d'arrosage automatique. Par contre, nous avons une objection au niveau de la répartition des coûts. La question posée par notre amendement n'est pas de savoir s'il faut oui ou non une installation d'arrosage automatique, s'il faut oui ou non refuser d'aider une association sportive qui s'engage pour les jeunes, pour le sport sur la commune. La question est de savoir si la commune doit financer entièrement, et j'insiste sur ce terme, entièrement, à 100 % les projets d'une société locale.

CONSEIL GENERAL

Et le corollaire de cette question amène la notion d'équité entre sociétés locales. On le voit, la Cogest a posé la question au Conseil Municipal pour savoir si l'investissement était entièrement à la charge de la commune. La réponse fut oui. Quand on regarde le vote sur notre amendement au sein de la Cogest, on remarque un vote très partagé entre oui, non et abstention. Notre question n'est donc pas dénuée de sens.

Le groupe PLR demande de l'équité entre sociétés locales et non pas l'égalité. Si on laisse un montant couvert à 100 % pour un investissement prévu pour une société locale, que dirons-nous quand une autre société viendra demander un montant équivalent pour un nouveau court de tennis, une réfection de salle de musique, un terrain d'airsoft ou une buvette rénovée ? Est-ce que nous leur dirons : oui nous vous couvrons dans tous les cas à 100 % au risque de combler les comptes ? Ou nous leur dirons : non, on a déjà tout donné à une autre société, on ne vous donnera que 50 % du montant demandé. Et voilà que nous créerons de l'iniquité entre sociétés locales. Car celles-ci ne comprendront pas pourquoi ils ne reçoivent que 50 % alors qu'une autre a eu 100 %. Les bons comptes font les bons amis, mettons-nous d'accord ! Si la commune ne finance que Fr. 40'000.-- sur Fr. 50'000.--, cela reste quand même un investissement couvert à 80 % par la commune. Ainsi les sociétés locales qui voudraient aussi dans le futur bénéficier d'investissements communaux pourraient demander une répartition à 80 %, plutôt que du 100 % à charge de la commune, en fait devrais-je dire aux frais des contribuables. Il est important que tout le monde sache qu'il est possible de demander des fonds à la commune, je pense que personne ne remet cela en question dans cette salle. Mais il est aussi important que tout le monde sache que la commune ne soutient pas forcément un 100 %. C'est aussi à la partie demanderesse de la subvention d'accepter de prendre ses responsabilités. Je vous résume donc notre proposition, passant de 100 % à 80 %, de Fr. 50'000.-- à Fr. 40'000.--. Chers collègues, je vous remercie de soutenir notre amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion, l'amendement est refusé, 2 oui, 3 non, 2 abstentions. Le Président départageant.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil Municipal. Tout d'abord, Monsieur Birbaum, je vous rassure le foot n'a rien demandé du tout. Il s'agit d'une proposition qui est faite par le service technique et qui découle d'une analyse qui nous indique que cette installation permettra de rationaliser l'arrosage des terrains de foot. Actuellement il est arrosé manuellement, ce qui implique la présence d'un employé des TP, qui installe et déplace le système d'arrosage régulièrement afin que toute la surface soit couverte. La mise en place d'un arrosage automatique permettra donc de gagner en temps et en efficacité, puisqu'une fois le système installé, il suffira de programmer aux heures voulues. D'autre part, il s'agit aussi de faire des économies d'eau puisqu'avec un système automatique on va utiliser entre trois et cinq fois moins d'eau que ce que l'on utilise aujourd'hui. Donc c'est aussi une amélioration d'efficacité, et puis encore un petit mot pour vous rassurer, il y a une équité entre les sociétés locales, une analyse est en train d'être faite sur le sujet pour en être bien convaincus et, d'autre part, le foot paie en retour à la municipalité certaines sommes de location pour les terrains. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci j'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer. Monsieur Vannay !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC combat cet amendement. En effet, nous sommes d'avis que l'installation de cet arrosage permettra de libérer du temps pour les employés de la commune et ainsi, pouvoir imputer ce temps à d'autres tâches. De plus, cet arrosage automatique permettra d'optimiser le mode d'arrosage et certainement une économie d'eau. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. En suivant l'avis du Conseil communal, nous refusons cet amendement. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Madame Rohrbach.

Intervention de Rohrbach Eva: Eva Rohrbach pour le groupe des Verts. Nous étions d'accord avec le fait que la société sportive devait participer à ces coûts, mais avec les éléments ajoutés par le Conseil Municipal, on ne va pas soutenir cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de paroles ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Alors au vu des éléments apportés par le Conseil Municipal, je demande une suspension de séance de cinq minutes pour discuter au sein de notre groupe.

Intervention de Vuille Côme: Avant de vous l'accorder, est-ce qu'il y a encore des prises de parole sur le sujet ? Très bien. Donc il est 21 heures 05, on reprend à 21 heures 10.

Intervention de Vuille Côme: Merci de reprendre place. Nous reprenons la discussion relative à l'amendement numéro 7. Y a-t-il encore des prises de position ? Monsieur Birbaum voulez-vous reprendre la parole ? Monsieur Sotillo ?

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le groupe PDC. Je veux juste prendre la casquette de l'USCM simplement pour remercier la commune de l'initiative. Je crois que c'est important, pour ces terrains qui sont déplorables, je pèse mes mots par rapport à ces deux dernières années où passablement d'entraînements ont dû être refusés à nos jeunes. J'aimerais dire également que l'USCM paie aujourd'hui plus de Fr. 7'500.-- pour les vestiaires, paie également pour l'utilisation des terrains, donc l'USCM fait un gros effort déjà.

Je remercie vraiment les Conseillers généraux de refuser cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le groupe PLR rappelle qu'il n'est pas contre l'arrosage automatique en tant que tel, et après avoir entendu les explications de la Conseillère municipale, nous retirons notre amendement donc il n'y aura pas de vote.

En contrepartie on demande volontiers l'analyse que vous êtes en train d'effectuer, on souhaiterait également avoir les résultats par écrit, savoir les recettes, les loyers donc vous avez parlé de la justification de ces loyers, et enfin vous avez parlé aussi de l'économie en temps et en eau. On aimerait savoir aussi à quoi ça correspond, donc comme vous avez aussi cette préoccupation d'équité entre sociétés locales, vous tient à coeur et tient aussi à coeur du groupe PLR donc on se réjouit d'avoir votre réponse par écrit. Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Le Conseil Municipal ?

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil Municipal, alors je vous apporte déjà une partie des réponses, Monsieur Birbaum, concernant le nombre d'heures "économisées" pour le service technique, c'est environ 50 heures les petites années et pour l'arrosage, comme je vous l'ai dit avant, c'est 3 à 5 fois moins d'eau qu'actuellement.

Pour ce qui est de l'analyse concernant les sociétés locales, dès qu'elle sera terminée et qu'on l'aura traitée autour de la table du Conseil, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous receviez une copie.

Intervention de Vuille Côme: Merci beaucoup, l'amendement numéro 7 est donc retiré et nous passons à l'amendement numéro 8, Budget d'investissement, rubrique no 390.56 « Dépenses d'investissement pour subventions accordées ». Amendement PLR, par Thomas Birbaum, Montant au budget : Fr. 200'000.-, montant amendé : Fr. 150'000.-. Je passe la parole à Monsieur Birbaum pour le développement de l'amendement.

Intervention de Birbaum Thomas: Mesdames et Messieurs, Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Je sais, au vu du retour de certains d'entre vous, chers collègues, que cet amendement a beaucoup interpellé, voir heurté ou encore blessé. Laissez-moi vous dire que ce n'était absolument pas l'intention de ce texte. Je vais vous expliquer la logique du dépôt de cet amendement.

En lisant le budget, le groupe PLR a remarqué que le montant de Fr. 200'000.-- à fonds perdu, accordé par la commune, n'a suscité aucune réaction de la part de la Cogest dans les documents qui nous ont été fournis. Vous le savez nous sommes attachés, les nombreuses questions que nous posons lors des plénums vous le prouvent, aux informations transmises dans les documents officiels. Ainsi nous avons déposé cet amendement en demandant à la Cogest de répondre à nos interrogations, sur les informations complémentaires de ce montant, qui étaient :

- Comment a été fixée la part communale sur ce montant ?
- Y a-t-il déjà eu, ou y aura-t-il, un prêt octroyé par la commune à cette entité ?
- Quelle est sa justification ?
- Sur quels critères ont été octroyés ces montants ?

Nous pensions que, fort de ces questions, la Cogest allait questionner le Conseil Municipal avant de rendre son préavis. Pourtant cela n'a pas été le cas. Voilà donc notre erreur. Et nous nous excusons si cet amendement a pu sembler incompréhensible auprès de nos collègues de la Cogest et des autres groupes.

CONSEIL GENERAL

Au vu de cette incompréhension, je souhaiterais proposer l'idée que les membres de la Cogest demandent des explications sur les amendements déposés par les groupes à la municipalité, avant d'émettre un préavis. L'explication pourrait se faire tout simplement par échange de mails avant la séance de la Cogest. Comme ça, la Cogest aura les deux avis : celui du dépositaire de l'amendement et celui de la municipalité. Leur décision sur le préavis à donner à l'amendement n'en sera que plus éclairée. Ce n'est qu'une idée que nous proposons, nous n'obligeons rien, libre à la Cogest d'opérer comme elle le souhaite.

En attendant, les questions sur cet amendement restent entières. Et si nous n'avions pas déposé cet amendement, nous n'aurions pas pu nous arrêter sur ce montant pour l'amender si besoin est lors de la discussion de ce budget. Nous attendons donc bien volontiers les précisions du Conseil Municipal sur les questions que nous avons posées.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Le Président de la Cogest souhaite intervenir ?

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Président de la Cogest. Oui concernant la Cogest, la Cogest elle n'a pas vocation à répondre à tous les postes du budget. D'ailleurs, dans notre rapport, on mentionne chaque fois que notre rapport n'a pas pour but d'éteindre toutes discussions et chaque groupe est libre de s'informer, de déposer des amendements sur tous les postes. Et puis la Cogest est composée de neuf membres, tous les groupes sont représentés, et moi je pense que les représentants de ces groupes sont là pour expliquer les amendements déposés par leur groupe. Je ne crois pas qu'il y ait tellement besoin d'aller redemander à la municipalité de revenir. Les membres des groupes sont à même à expliquer à la Cogest, et la Cogest à faire un préavis !

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président de la Cogest, je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: L'amendement a été refusé par 0 oui, 5 non et 1 abstention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, peut-être un petit mot quand même sur le processus qui a été proposé par Monsieur Birbaum. Donc effectivement le justificatif en général figure dans l'amendement, c'est du moins là-dessus que le Conseil Municipal se base. Et puis, il y a toujours la possibilité, vous le savez, de vous renseigner non seulement auprès des membres de votre groupe dans la Commission de Gestion, mais auprès du Conseil Municipal, c'est en tout cas le conseil que je peux vous donner c'est plutôt de se renseigner avant de déposer un amendement plutôt que d'y revenir après. Mais je constate plutôt avec satisfaction que vos sources d'inspirations ne sont pas quand même que les commentaires négatifs de Facebook et que vous faites confiance quand même à vos pairs engagés dans les différentes institutions de la commune, notamment le Conseil de Gestion de la paroisse de Muraz qui, probablement a pu vous donner de nombreuses informations de première main. Pour en venir aux faits très précis concernant le financement de cette rénovation de l'église de Muraz qui est un bâtiment historique comme l'a dit tout à l'heure Samuel Rouiller, votre collègue, en mettant en avant l'importance de l'inventaire de ces bâtiments, de la mise en valeur et de leur maintien. Donc la paroisse de Muraz et l'église de Muraz, au-delà de l'aspect historique, jouent aussi un rôle religieux que je n'ai pas besoin de vous expliquer et un rôle social essentiel

CONSEIL GENERAL

pour la collectivité. Dans cette rénovation, c'est une rénovation de fond en comble de l'église de Muraz, avec notamment un accent qui est mis sur la crypte, et pour celles et ceux qui connaissent la crypte de Muraz, vous savez que cet espace, dans lequel on vit des moments particuliers et difficiles mérite largement un investissement pour être remis au goût du jour.

Les communes sont obligées, selon la loi sur les relations entre l'Eglise et l'Etat, de participer aux ménages paroissiaux si ceux-ci ne peuvent pas faire face à leurs obligations ou à leurs besoins.

Alors la paroisse de Muraz a la chance de pouvoir disposer de fonds, elle a également mené de nombreuses démarches pour pouvoir financer cette rénovation et c'est de cette manière-là que nous sommes arrivés au montant qui vous est proposé au budget de Fr. 200'000.-- de soutien à la rénovation de l'église de Muraz, ce qui finalement correspond à moins de 20 % du montant global qui s'élève à environ Fr. 1'070'000.--. A l'heure actuelle on est à Fr. 1'023'500.-- qui ont d'ores et déjà été trouvés par la paroisse. Donc vous avez des financements du canton, de la loterie romande, vous avez la paroisse qui met également de son côté un montant en espèces sonnantes et trébuchantes et il y a également, vous avez posé cette question, un prêt de la commune de Fr. 350'000.- à la paroisse. Donc ce prêt qui sera intégralement remboursé dans les années qui viennent. Donc si on fait le bilan des différents financements, la commune finance moins de 20 % de la rénovation et la paroisse finance un peu moins de 50 % de cette rénovation. C'est la raison pour laquelle, au vu du rôle important que joue la paroisse de Muraz dans le village de Muraz et dans notre commune et de l'importance du bâtiment historique, eh bien le Conseil Municipal a proposé ce soutien à la hauteur d'environ 20 % et nous vous encourageons à soutenir cette proposition.

Intervention de Vuille Côme: Merci j'ouvre la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC combat cet amendement. Après lecture de celui-ci, nous constatons que :

- 1) le numéro de compte est incomplet
- 2) aucune justification claire n'explique la baisse de Fr. 50'000.-- de cette subvention.

A nos yeux cet amendement, de par son contenu, n'en est pas un. Le montant de Fr. 200'000.-- est une somme pour nous tout-à-fait légitime pour le soutien de notre patrimoine communal. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Effectivement, cet amendement nous a interloqués et je ne vais pas y revenir. Simplement, j'aimerais toujours rappeler que nous sommes attachés à notre patrimoine bâti et nous refusons cet amendement. D'abord parce que la paroisse de Muraz, nous ne l'oublions pas, a été un acteur essentiel et compréhensif pour la mise à disposition des terrains de l'école et de la Charmaie. Et ensuite parce que l'amendement ne tient pas compte des efforts financiers importants, consentis par l'ensemble des acteurs impliqués dans la réfection de l'église de Muraz. Et c'est bien de cette dernière dont il s'agit. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Monsieur Birbaum.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Alors Mesdames et Messieurs je vais aussi demander une suspension de cinq minutes pour pouvoir discuter au vu des nouveaux éléments du Conseil Municipal au sein de mon groupe.

Intervention de Vuille Côte: Puisque nous arrivons à 2 heures de séances, je vous propose que l'on fasse une suspension de huit minutes, qu'on s'aère un peu et qu'on revienne à 21 heures 30.

Intervention de Vuille Côte: Nous reprenons la discussion sur l'amendement numéro 8. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Mesdames et Messieurs, Thomas Birbaum pour le groupe PLR. J'aimerais juste revenir sur vos propos, Monsieur Yannick Buttet, concernant le prêt de Fr. 350'000.- vous avez dit qu'il serait remboursé intégralement dans les années qui suivent. C'est bien Fr. 350'000.-- et en plus, il y a ces Fr. 200'000.-- de subventions ?

Le point suivant, c'était au niveau en disant que c'était important pour nous en tout cas qu'on pose la question, qu'on ait la réponse, comme ça ces propos sont publics et tout le monde a l'info, ça aurait été un peu au même niveau que si on avait demandé à la Cogest qui nous aurait rendu l'information en vous ayant posé la question. Alors j'attends juste votre réponse Monsieur Buttet.

Intervention de Buttet Yannick: Merci, très volontiers. Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, effectivement, bon après si la volonté c'était de mener un débat public alors vous avez choisi la bonne manière, il me semblait que l'objectif c'était plutôt d'avoir des informations précises pour le Conseil Général pour vous exprimer sur le budget. Mais je réponds très volontiers. Donc effectivement, comme je le dis, je le répète et je vais vous donner des chiffres plus détaillés comme ça on aura une information qui est notamment publique de la situation aujourd'hui, donc du côté d'abord de la paroisse, la situation actuelle Fr. 131'000.-- qui sont investis dans cette rénovation, ce qui correspond à 100 %, des avoirs de la paroisse, on attend un don des paroissiens pour les extras, mais ça, ce n'est pas encore lancé du côté de la paroisse. Le canton met Fr. 111'500.--, la loterie romande Fr. 231'000.-, la commune à fonds perdu Fr. 200'000.- et en parallèle, il y a en plus un prêt de Fr. 350'000.- ce qui nous fait un total de Fr. 1'023'500.-- à l'heure actuelle.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Monsieur Birbaum veut reprendre la parole ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR, donc merci pour ces explications très détaillées. Au vu de ces éléments on retire notre amendement.

Intervention de Vuille Côte: Merci, l'amendement numéro 8 est donc retiré et nous passons à l'amendement numéro 9 du Budget d'investissement, rubrique no 620.501.13 « Route de l'Épine ». Amendement Les Verts, par Nathalie Cretton, Montant au budget : Fr. 1'000'000.-, montant amendé : Fr. 0.-. Je passe la parole à Mme Cretton pour le développement de l'amendement. Monsieur Morisod !

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour les Verts. Selon le groupe des Verts, la construction de cette route de contournement n'est pas une solution sur le long terme pour résoudre les problèmes de mobilité dans notre région. Une réflexion globale sur les aménagements possibles en vue

CONSEIL GENERAL

d'améliorer la mobilité douce et l'offre des transports publics aux abords des centres commerciaux devrait, selon nous, primer sur une nouvelle route de contournement. En effet, nous estimons qu'il est préférable d'attendre les résultats de la mise en place du nouveau système des bus d'agglomération MobiChablais et de la modification du tracé de l'AOMC, avant de lancer les travaux d'une route dans ce secteur. Au vu du développement des zones artisanales et commerciales Pré-Jaquet, Entre-deux-Fossaux et de l'Epine, avec leurs innombrables centres commerciaux pratiquement tous d'un seul étage avec parking s'étalant devant le magasin, nous émettons des doutes quant au bien escompté d'une nouvelle route dans cette zone, future de contournement. Nous craignons en effet que la route de l'Epine soit construite dans le même dessein de développement. Lors de sa construction la route de la Vallée a également traversé des terres agricoles. Désormais, elle est en partie bordée par des enseignes commerciales et aucun aménagement n'a été prévu pour la mobilité douce. Aucune piste cyclable ne permet de relier les différents centres commerciaux et le projet de la route de l'Epine n'en prévoit pas non plus. Il suffit de regarder quelques photos aériennes pour constater l'ampleur de l'étalement urbain de notre commune. Ce projet de route traverse des surfaces d'assolement et ouvre la voie à de nouvelles constructions sur les terres agricoles.

Comme l'a souligné l'Office Fédéral de l'Environnement dans son dernier rapport, limiter le mitage du territoire constitue un des enjeux environnementaux de notre pays. Dans le sens d'une initiative fédérale, Stop Mitage, soumis à votation le 10 février prochain, le groupe des Verts vous invite à faire le choix de préserver les terres agricoles et de se concentrer sur l'amélioration des offres de transport alternatives à la voiture. Nous vous invitons donc à soutenir cet amendement. Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de Gestion, la Cogest a refusé cet amendement, par 1 oui, 4 non et 1 abstention.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal pour sa prise de position.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, la route de l'Epine, donc c'est cette route qui part du rond-point Pré-Loup et qui va finir jusqu'à la patinoire de Monthey pour venir sur la route du Verney. Elle est vraiment vitale parce que cette route passe sur deux communes. Un dossier en fait a été étudié par rapport à trouver des manières afin de désengorger la zone des magasins, mais également de fluidifier vraiment le trafic sur cette zone-là. On sait que la circulation arrive sur le pont de St-Triphon et depuis-là, depuis le rond-point qui est de la Satom, il faut trouver des solutions pour essayer de fluidifier au maximum. Savoir que le canton est également entrain d'étudier une possibilité de créer un turbo-giratoire, qui permettra aussi de faire sortir les véhicules sur la zone de la route du Bras-Neuf ou sur Collombey plus rapidement avec une troisième voie.

Cette route donnera aussi accès à la future caserne des pompiers ce qui est très vital et, aussi, cette route a été très bien accueillie par les voisins. Donc elle est aussi très attendue afin de vraiment, comme je l'ai dit avant, fluidifier ce secteur et aussi désengorger les magasins. Le but étant que les personnes qui vivent sur les bas de Monthey, au lieu de passer par le village de Collombey, s'il y a la possibilité de sortir de l'autre côté vers la zone industrielle les Illettes, mais plutôt se dirigeraient sur la zone Europe à Monthey et tout ça, qu'ils puissent fait passer directement sur cette route de l'Epine.

Au niveau de l'AOMC, le projet ne sera pas là avant 2023, donc il y a quand même quelques années vraiment à attendre avant ça et donc on est obligé d'agir maintenant, comme je l'ai dit avant ce projet est

CONSEIL GENERAL

vraiment lié sur les deux communes et il est vraiment vital pour nous d'avoir ce montant au budget. Voilà merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le groupe PDC refuse cet amendement. Cette route est nécessaire pour trois raisons. D'abord et indirectement, ce projet permettra de réhabiliter le tronçon existant qui en a vraiment besoin. Ensuite et surtout, elle est nécessaire pour la future caserne des pompiers qui, sans cet axe routier, ne pourra pas se faire. Et enfin elle est nécessaire pour des raisons écologiques eh oui, écologiques ! Un peu comme pour l'arrosage automatique, on économise de l'eau. Ici, le trafic important et des bouchons quotidiens au rond-point de la Coop, en outre, la pollution due à ces attentes interminables sera moindre si on peut fluidifier le trafic en direction de Monthey. Bien ceci doit se faire immédiatement, tout en espérant évidemment que nos citoyens prennent conscience de ces problèmes de mobilité, pas rien qu'en pestant contre les bouchons, mais surtout, en changeant petit à petit leur manière de se déplacer en utilisant les nouvelles et futures offres de transports publics qui, petit à petit, se mettent en place et pour les transports de proximité, la mobilité douce. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-gauche. Nous combattons l'amendement pour la raison suivante : la route de l'Épine est considérée comme une future route de contournement, qui desservira la zone industrielle de Pré-Loup, ainsi que la nouvelle caserne de pompiers de Monthey et Collombey-Muraz, qui va voir le jour à cet endroit. Même si nous apprécions nos vertes plaines, il n'est pas pensable de continuer avec les problèmes quotidiens d'embouteillages dans l'ensemble de ce secteur. Nous ne pouvons construire à outrance magasins, bâtiments, nouvelles entreprises sans avoir des voies routières cohérentes et efficaces et en cela, la route de l'Épine est même souhaitable. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien pour le groupe UDC. Le groupe UDC combat cet amendement et souhaite maintenir le montant prévu. En effet, au vu de la circulation actuelle dans la zone sortie autoroute de St-Triphon, commerces, route de la Vallée, il nous paraît tout à fait justifié de créer ce nouvel axe de l'Épine. La circulation ne pourra être qu'améliorée en envoyant directement les Montheyens dans leur contrée. Plus sérieusement la distribution des directions Monthey-Ville, commerces et Vallée par l'échangeur du giratoire de l'Épine aura un effet direct sur la fluidité du trafic notamment en amont au niveau de la sortie d'autoroute.

Intervention de Vuille Côte : Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc pour nous, ça correspond à un véritable besoin. Les bus aggro circuleront plus vite si les routes sont désengorgées par ce nouveau tracé, donc le PLR s'oppose à cet amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close et nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, ceux qui le refusent ? Des abstentions? Merci. L'amendement numéro 9 est refusé par 5 oui, 35 non et 2 abstentions.

Nous passons maintenant à la discussion de détail sur l'ensemble du budget. Pour être le plus efficace possible, je vais passer le budget par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro de la rubrique concernée et la page.

Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil Municipal, pages 3 à 12 ?

Sur les principaux éléments du budget annuel 2019, pages 13 à 22 ?

Budget de fonctionnement, compte 0 : Administration générale, pages 24 à 32 ? Monsieur Birbaum ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. La rubrique 029.317.20 pour la promotion économique. Je voulais savoir si vous avez déjà des idées de ce que vous allez faire. Il y a un montant de Fr. 43'500.--.

Intervention de Vuille Côte: Vous pouvez préciser la page Monsieur Birbaum ?

Intervention de Birbaum Thomas : La page 29.

Intervention de Vuille Côte : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. De consort avec la ville de Monthey avec qui on travaille sur la promotion économique, nous sommes actuellement en train de mettre en place une structure qui permettra de répondre à ces besoins, et pour cela nous avons estimé qu'il nous fallait avoir des ressources en personnel nécessaires pour faire une analyse de fond sur nos communes et donc, de consort avec eux, on a mis un montant de notre côté de Fr. 40'000.- qui va de l'engagement d'une personne et le soutien avec la ville de Monthey pour l'analyse de fond pour notre commune afin de déterminer quels sont nos besoins et aussi qu'est-ce que l'on a à proposer, et cette personne répondra à ces besoins. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres questions sur la rubrique 0 ?

Compte 1 : Sécurité publique, page 33 à 40 ? Oui, Madame Cottet.

Intervention de Cottet Véronique: Alors juste sur la rubrique 140.301.00 page 38, on sait que lorsqu'il y a une alarme rouge des pompiers dans la région, les porteurs d'appareils de Collombey-Muraz sont mis en stand-by, ils interviennent, on voudrait juste avoir des précisions sur cette convention et comment sont gérés ces frais.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Oui, alors Jean-Luc Planchamp pour le Conseil Municipal. C'est relativement simple cette convention que nous avons signée avec les communes environnantes, c'est-à-dire le CSIP du Haut-Lac, le CSIA de Monthey et ceux des Dents-du-Midi, il se passe ceci, c'est que lors de toute alarme rouge, c'est-à-dire un sinistre qui s'est déclaré, nous avons réparti nos moyens entre les quatre partenaires, en fonction de nos forces. Et nos forces ici, sur Collombey-Muraz, c'est surtout les porteurs d'appareils et puis l'aide à la conduite. Ça veut dire que pour gagner du temps et être beaucoup plus efficaces, nous avons un nombre déterminé de sapeurs-pompiers, porteurs d'appareils, aide à la conduite, qui se rendent en caserne. Et nous attendons simplement le chef d'intervention sur le sinistre, qu'il soit en bas sur Vouvry ou qu'il soit en haut à Morgins, qui nous dit : on a besoin de vous - on n'a pas besoin de vous. Tout simplement, c'est comme ça que ça se gère. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres questions sur le compte 1 ?

Compte 2 : Enseignement et formation, pages 41 à 50 ? Oui, Madame Olloz.

Intervention de Olloz-Burdet Gabrielle: Gabrielle Olloz-Burdet pour le PLR. C'est le point 211.318.20 la page 47. Pour le futur camp de ski 2020 et suite à l'arrêté fédéral concernant l'école gratuite, est-ce que le camp de ski aura toujours lieu et de quelle manière sera-t-il financé ? Ou est-ce trop tôt pour poser la question ?

Intervention de Vuille Côte: Merci je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Alors ce que je peux déjà vous dire, c'est que le camp de ski aura lieu puisque nous devons déjà en fait réserver les dates et puis le lieu à Fiesch donc une année et demie à l'avance, par contre du point de vue de la stratégie avec laquelle on va financer ce camp de ski, la réponse aura lieu l'année prochaine parce que l'on attend également, bien sûr, la réponse du canton du Valais sur la stratégie que le canton va emprunter pour passer cet écueil.

Intervention de Vuille Côte: Merci, toujours sur le compte 2, Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-gauche. Pour la rubrique 210.312.49 à la page 43, Sous l'Eglise. Chauffage, complexe scolaire Sous l'Eglise. Le complexe scolaire et l'EMS de Muraz devraient être chauffés en partie par une pompe à chaleur et des sondes géothermiques. Néanmoins, on constate que les dépenses pour le gaz naturel sont élevées, Fr. 27'800.--. Il paraîtrait que cette installation « pompe à chaleur et sondes géothermiques » connaîtrait des problèmes voire ne serait pas opérationnelle et rien n'indique au numéro 210.314.49 de la page suivante de ce budget, qu'il y ait eu un service de maintenance ou d'entretien pour ce genre d'installation.

Qu'en est-il au juste ? Merci pour vos réponses.

Intervention de Vuille Côte: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour la municipalité. Alors effectivement, nous avons un certain nombre de soucis avec l'exploitation de ce bâtiment, et ça, c'est en fait dans le

CONSEIL GENERAL

projet d'optimisation énergétique des bâtiments communaux qui est actuellement en cours, il y a toute une analyse qui a été faite déjà, une analyse initiale par un bureau spécialisé, pour lequel un budget, pas uniquement pour le bâtiment de Dessous-l'Eglise, mais un budget de Fr. 50'000.-- a été mis en place dans la rubrique énergie dont je n'ai pas le numéro de compte en tête, pour pallier à ces problèmes qu'on a au niveau des bâtiments communaux et améliorer la gestion énergétique de nos bâtiments communaux, en particulier ce bâtiment-là.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions sur le compte 2 ?

Compte 3 : Culture, loisirs et culte, pages 51 à 64 ? Compte 4 : Santé, pages 65 et 66 ? Compte 5 : Prévoyance sociale, pages 67 à 73 ?

Oui, Madame Rohrbach !

Intervention de Rohrbach Eva: Eva Rohrbach pour le groupe des Verts. A la page 73, 589.366.72, subventions à la famille, distribution de sacs taxés. Donc en accord avec notre motion, on souhaite savoir si le montant comprend des distributions de sacs taxés aux personnes nécessiteuses, par exemple incontinentes. Merci pour votre réponse.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour la municipalité. Effectivement, en réponse à la motion qui avait été déposée, donc l'analyse a été faite au niveau de l'administration et du Conseil Municipal et puis pour la communication presque en live, on peut vous dire qu'on a validé, tout à l'heure au sein du Conseil Municipal, le principe de mettre en place des mesures d'accompagnement pour les personnes souffrant d'incontinence ou souffrant de handicap et qui nécessitent une surproduction de déchets, donc la réponse à la motion vous viendra lors de la prochaine séance du plénum et donc ça sera mis en place au niveau aussi de la distribution de ces sacs taxés pour ces personnes.

Intervention de Vuille Côme: Merci, toujours sur le compte 5, Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer pour le groupe PLR. C'est pour le compte 589.301.40, page 73 « Déléguée régionale à l'intégration ». Je n'ai pas une question sur le montant qui est le même que l'année passée, mais c'était juste pour savoir à combien de pourcentage travaillait cette personne et qu'est-ce qu'elle fait exactement et pour qui ? Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil Municipal, alors cette personne est engagée pour notre commune et la Vallée, à 40 %. Nous sommes commune hôte. Son travail c'est relativement compliqué à expliquer, mais essentiellement c'est créer le lien entre les personnes qui arrivent sur la commune, qu'elles viennent d'autres pays, d'autres cantons, d'autres communes, s'installer chez nous, les aider pour les prises d'informations, les aider pour l'intégration, les aider pour suivre les cours de français. Elle a aussi mis en place des ateliers citoyens pour apprendre le système politique suisse

CONSEIL GENERAL

pour les personnes qui demandent le droit au passeport, enfin elle fait un énorme travail et vraiment si vous avez l'occasion d'aller la rencontrer, elle est toujours disponible pour tout le monde.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres questions sur le compte 5 ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le compte 541.314, page 69, structure, maintenance et rénovation. J'aimerais savoir ce qui est prévu dans le cadre de la rénovation de la salle Grange Villageoise.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc, qu'est-ce qui est prévu dans les locaux de la Grange Villageoise ? Il faut déjà contextualiser. L'objectif actuellement, c'est de mettre en place une structure de type crèche, de type provisoire. Provisoire, ça devrait durer peut-être quatre ans, peut-être un peu plus, peut-être un peu moins. Fr. 25'000.-- c'est uniquement pour les travaux d'aménagements puis il y a une autre somme de Fr. 25'000.- qui est prévue pour le mobilier. Donc en tout, c'est Fr. 50'000.- la somme complète. Et puis en fait les travaux pour l'instant c'est encore un projet, pour l'instant on en parle encore au conditionnel, forcément il faut voir si on arrive à mettre en place cette structure à cet endroit-là avec finalement le bâtiment existant, voir si on arrive à le moduler, histoire d'arriver finalement à ouvrir pour 26 places, c'est un peu l'objectif actuellement c'est 26 places mais le canton est assez exigeant, puisqu'il demande 3,3 places ainsi que beaucoup d'aménagements puis on est encore pas certains de pouvoir le faire. L'analyse est en cours actuellement, on a juste anticipé la décision du Conseil Général histoire d'être le plus rapide possible, si tant est que vous l'acceptez, bien sûr. Donc en fait, ces Fr. 25'000.- en l'occurrence sur ce compte-là eh bien est-ce que l'on parle de mobilier ou d'aménagements ? En fait la structure elle-même, donc c'est Fr. 25'000.- en touchant la structure elle-même.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres question sur le compte 5 ?

Compte 6 : Trafic, pages 74 à 81 ? Compte 7 : Protection et aménagement du territoire, pages 82 à 92 ? Monsieur Cottet ?

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le PLR. Donc c'est pour la rubrique 790.318.51 à la page 92. Dans le mandat d'aménagement pour le plan de quartier Collombey. En 2018, il n'y avait aucun montant qui était prévu et en 2019 il y a un montant de Fr. 10'000.-. En quoi consiste ces Fr. 10'000.- ? Le plan de quartier n'était pas censé être fini normalement ?

Intervention de Vuille Côte: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Donc c'est un budget, on a voulu être prudents et on a mis ce montant mais pour l'instant il n'y a pas une dépense qui est prévue nécessairement là-dessus. C'est une réserve.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres questions sur le compte 7 ?

CONSEIL GENERAL

Compte 8 : Economie publique, pages 93 à 96 ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton. A la page 96, le 869.318.50, donc c'est écrit "contrôles aléatoires de chantiers par le CREM". D'abord je voulais savoir, j'ai plusieurs questions, d'abord savoir si c'est une nouveauté ? Est-ce qu'on va étudier la mise en place de contrôles énergétiques ?

Et ma troisième question, pourquoi ces contrôles sont-ils aléatoires ? Merci.

Intervention de Vuille Côte : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal, en fait ces contrôles ne sont plus aléatoires ils sont systématiques. Je ne sais pas si j'ai répondu ? La deuxième question c'était qu'est-ce que ça veut dire le CREM, c'est ça ? Je m'excuse, je n'ai pas noté ...

Intervention de Vuille Côte : Oui, alors je repasse la parole à Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, alors je repose ma question. Est-ce que c'est une nouvelle rubrique ? Donc c'est une nouveauté, est-ce qu'on va étudier la mise en place de ces contrôles ou bien, est-ce qu'ils seront de toute façon contrôlés ? C'est le mot étude, c'est pour ça que je ne sais pas si on fait d'abord une étude, après on va donner le mandat au CREM pour le faire, ça c'est ma question ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal, excusez d'avoir pas suivi. Non c'est effectif, donc on ne fait pas une étude pour mettre en place ces contrôles, ces contrôles se font automatiquement, ce n'est pas nouveau ! Maintenant, ce qui est nouveau c'est que c'est systématique, avant c'était aléatoire donc de ce côté-là on peut dire que c'est nouveau, mais l'étude n'est pas nouvelle.

Intervention de Cretton Nathalie: Je peux me permettre juste demander mais donc est-ce que c'est bien le CREM qui le faisait aussi avant ou est-ce que ça c'est nouveau ?

Intervention de Turin Alexis: Alors avant, c'était aléatoire, on le soumettait déjà au CREM, maintenant c'est systématique mais c'était déjà le CREM qui le faisait avant.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Monsieur Cottet aussi sur la rubrique 8 !

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le PLR. Alors c'est la rubrique 869.318.50 à la page 96. Il est prévu Fr. 13'000.- pour la relabellisation de la citée de l'énergie. En quoi consistent les éléments à modifier pour re-obtenir cette certification ?

Intervention de Vuille Côte: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. Alors il s'agit tous les quatre ans de passer sur une audit, c'est un peu passer à travers tout le catalogue "citée de l'énergie", les systématiques de la "citée de l'énergie", de refaire un état des lieux, des mesures qui ont déjà été

CONSEIL GENERAL

effectuées, du potentiel qu'on a encore à effectuer, un certain nombre de mesures ça c'est la première étape, donc de faire cet état des lieux. Ensuite à partir de ça de faire un plan d'action pour les quatre prochaines années avec les mesures qu'on peut mettre en place dans ces différentes thématiques, donc ça va de l'aménagement du territoire à la partie bâtiments communaux, approvisionnement, dépollution, il y a une grande partie mobilité aussi, et ce qui concerne aussi organisation interne et de la communication.

Donc ça permet de redéfinir ce plan d'action pour les quatre prochaines années, de redéfinir aussi la stratégie de politique énergétique communale avec ensuite l'étape de l'audit, il y a l'audit lui-même et ensuite, la certification si on répond à ces différents points et ça, pour un montant de Fr. 13'000.-.

Intervention de Vuille Côte: Merci, une autre question sur le compte 8 ?

Compte 9 : Finances et Impôts, pages 97 à 101 ?

Budget d'investissements, compte 0 : Administration générale, page 108 ?

Compte 1 : Sécurité publique, page 109 ?

Compte 2 : Enseignement et formation, page 110 ?

Compte 3 : Culture, loisirs et culte, page 111 ?

Compte 4 : Santé, page 112 ?

Compte 5 : Prévoyance sociale, page 112 ?

Compte 6 : Trafic, pages 113 à 115 ?

Oui, Monsieur Kunz.

Intervention de Kunz Reto: Kunz Reto, PLR. Ça concerne la page 115, le compte 650.501.07, vous prévoyez Fr. 200'000.- en 2019 pour trois nouvelles places d'arrêts de transports de bus d'agglomération. Nous aimerions savoir quels emplacements seront ces arrêts ?

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors volontiers. Donc d'abord, il y a de nombreux arrêts de bus vous avez vu, qui sont réalisés. Donc ce montant-là, c'est un montant qui est estimatif pour l'ensemble des arrêts, en particulier ce sont les arrêts qui sont à proximité de Clos-Novex et des Perraires, parce que là, il y a deux arrêts à faire. Typiquement vers la Charmette, un vers les Perraires, qui sont des arrêts qui nécessiteront très probablement des aménagements particuliers. Puis on a également un arrêt qui probablement nous coûtera moins cher, on a fait des arrêts sur la route aussi dans le quartier du Verger particulier et il ne faut pas oublier, un arrêt à proximité des centres commerciaux mais qui doit encore être négocié avec les différents centres commerciaux. Donc là, on a mis trois arrêts parce que c'est les trois prioritaires, mais il y a différents aménagements qui seront faits. Et puis un élément très important, c'est qu'on va d'abord miser sur des arrêts provisoires jusqu'à la mise en oeuvre complète du bus à la rentrée scolaire 2019, pour voir si on a des améliorations à amener du côté de ces arrêts. Donc il y a des arrêts qui seront définitifs, parce qu'on est certains, on n'est jamais certains, mais on est relativement sûrs de leur emplacement et il y a d'autres arrêts qui pourraient évoluer en fonction de l'expérience 2019.

Intervention de Vuille Côte: Merci, toujours sur le compte 6, Monsieur Schmid.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche, page 114, rubrique 620.501.09, concernant la totalité rues Clos-Novex - Pré Raye le montant total prévu dépasse les 4 millions. A l'époque, on avait affirmé ici en plénum que la SATOM allait participer à cette rénovation. Est-ce que vous pouvez nous indiquer les montants ? Si ça a déjà été discuté avec eux ?

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Oui, suite au passage de la conduite du chauffage à distance, la SATOM devait nous verser un montant, une somme par rapport aux dégâts occasionnés sur la route. Malheureusement ce soir je n'ai pas ce chiffre en tête, je peux prendre note et on regardera pour vous communiquer à la prochaine séance, il n'y a pas de souci.

Intervention de Schmid Daniel: Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Toujours sur le compte 6, Madame Fauquet !

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts, donc ça concerne la rubrique 620.501.11 passage Nord-Sud, route de la Vallée, qui concerne la mobilité douce. Elle est actuellement gelée, je voulais savoir si on allait continuer en fait les études sur ce passage ?

Intervention de Vuille Côme: Merci, il s'agit de la page 114. Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Alors non, nous avons réellement gelé totalement ce projet pour l'instant donc il n'y a pas de réels envies et besoins.

(Suite à un problème technique, la séance est interrompue de 22h18 à 22h25)

Intervention de Vuille Côme: On a discuté, pour avoir le PV mot-à-mot, on va enregistrer les interventions que vous faites avec le téléphone, on va parler très fort et merci de votre compréhension pour ce problème technique.

Nous étions au compte 6. C'était une intervention de Monsieur Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Par rapport au passage à la mobilité douce. Donc oui, comme j'ai dit avant, le dossier est réellement gelé. Actuellement, nous n'avons pas de montant mis au budget et nous n'avons pas également aussi de montant projeté à l'avenir pour l'instant. C'est vrai qu'au niveau du coût, que cela a coûté et par rapport à l'utilité, malheureusement, aussi au vu de nos finances, nous avons décidé de mettre ce dossier dans le tiroir et d'attendre, de voir si à l'avenir on aura peut-être les moyens de le faire ou pas. Voilà. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Madame Fauquet ?

Intervention de Fauquet Lucie: Donc du coup, le projet est totalement abandonné ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. On n'a pas décidé de l'abandonner, mais je dirais que c'est presque le cas. Actuellement il est bien rangé dans un tiroir et puis c'est vrai qu'au coût, où le prix a doublé entre le premier projet et le deuxième projet lorsqu'on a pu affiner, c'est vrai que quand on parle de plus de 2 millions, on est même plutôt à 2,5 millions, on a plutôt décidé pour un passage à la mobilité douce, de mettre en stand-by à long terme, voilà pour l'instant.

Intervention de Vuille Côme: Merci d'autres questions sur le compte 6 ?

Compte 7 : Protection et aménagement du territoire, pages 116 à 118 ? Avez-vous des questions ou des remarques sur le plan financier quadriennal 2019-2022, page 124 ?

J'ouvre maintenant le débat final sur l'ensemble du budget. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Oui, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Juste, en fait, j'ai manqué une rubrique. Est-ce possible de revenir là-dessus ? C'est la page 56. C'est la rubrique 320.315.30 Instagram communal. J'aimerais savoir si c'est un nouvel outil au service de la communication de la commune de Collombey-Muraz, qui va le gérer, est-ce qu'il y aura des publications sponsorisées ou autres.

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick : Volontiers, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, c'est la volonté d'avoir un concept nouveau effectivement du côté d'Instagram, non il n'y aura pas publications sponsorisées, c'est vraiment une communication de la municipalité, qui vise à mettre en avant des personnalités de nos différents villages. Donc un concept complémentaire à la communication qu'on connaît aujourd'hui, de manière à être plus moderne et à répondre à ce besoin de communication que vous avez tous.

Intervention de Vuille Côme : Merci nous sommes dans le débat final sur le budget. Y a-t-il des prises de parole ? Vous l'avez tous accepté ?

(Le problème technique est résolu, merci à Monsieur Brunner, le micro fonctionne.)

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste-Centre gauche, l'évolution négative de la péréquation financière suscite des interrogations. Comme le rapport de la Cogest l'a indiqué, le montant reçu par notre commune a presque doublé depuis 2013. Le montant reçu dépend du potentiel des ressources de chaque commune. Pourquoi notre commune a l'indice des ressources le plus faible du district de Monthey ? A mon avis, il y a plusieurs explications :

Le service exclusif des intérêts des promoteurs. On a permis la construction de villas et de bâtiments sans aucun souci du bien-être des habitants. Le seul objectif est la satisfaction du promoteur et d'entasser un maximum d'habitants sur un minimum de surface. Que de promesses n'a-t-on pas entendues lors de la présentation de plans de quartier : écoles enfantines, crèches, appartements protégés... Promesses envolées dès la construction commencée. Après 25 à 30 ans on se retrouve avec l'aménagement du territoire le plus mal foutu du canton.

Le manque de dialogue avec la population. On dépense des centaines de milliers de francs en frais d'études et après on convoque la population et on se rend compte que le projet proposé ne satisfait pas grand monde. Dans de nombreuses communes, on consulte la population par des projets participatifs ce

CONSEIL GENERAL

qui évite biens des erreurs d'appréciation. Le plan de quartier du village de Collombey en est le meilleur exemple. Dans le village, l'immense majorité de la population ne veut pas construire cinq immeubles dans un rayon de 100 mètres et raser la Maison de la Cour. Mais comme des intérêts privés, une fois de plus priment, la municipalité veut absolument imposer ce projet à la population. Par contre, pour le plan de quartier des Neyres il suffit d'une séance avec la population pour retirer le projet. Les habitants de Collombey méritent-ils moins d'égards que ceux des Neyres ?

Le manque d'évolution dans la manière de voir et de faire les choses. On fonctionne comme il y a trente ans. On verse Fr. 15'000.- à un festival, Fr. 10'000.- pour une fête de chant ce qui est tout à fait acceptable mais dans le même temps on s'oppose à un postulat qui demande l'adhésion à la charte de l'eau pour une centaine de francs qui aurait, entre autres, permis de sensibiliser la population et plus particulièrement les écoles à l'importance de l'eau. On s'oppose également à un postulat qui demande de diminuer la pollution lumineuse nocturne. On refuse également la possibilité d'un jumelage.

Au début de législature, le slogan de la municipalité parle de commune à la pointe. Dans les faits, on se rend compte qu'il ne s'agit que d'un slogan. Il y a un manque de volonté. Il y a quelques années, la Cogest avait demandé d'avoir une vision dans les investissements à dix ans, comme cela se fait dans certaines communes. Ceci a été refusé par la municipalité. On se rend compte même de la difficulté à établir une vision claire dans le plan quadriennal. En définitive, on part au plus pressé sans réelles ambitions et le résultat est là, nous sommes la commune du district au plus faible potentiel de ressources.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts. Donc le groupe des Verts avait juste posé une question lors de l'entrée en matière du budget 2019, la question était la suivante : Nous souhaiterions connaître quelles sont les pistes que la municipalité pourrait entrevoir pour combler le manque à gagner de Fr. 850'000.- de rentrée fiscale, si la réforme fiscale des entreprises devait passer. Et puis je n'ai pas eu la réponse, alors je me permets de la reposer. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, alors je propose que le Conseil Municipal s'exprime une fois qu'il y a toutes les autres interventions. Je vais déjà prendre votre intervention, d'autres groupes dans le débat final. Est-ce que d'autres groupes veulent s'exprimer ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Chers collègues, nous arrivons à la lecture finale du budget. Nous sommes un peu déçus que notre amendement n'ait pas trouvé grâce à vos yeux, alors qu'aux yeux du nôtre, il y avait besoin particulièrement de cette incitation à subventionner un premier trajet en bus d'agglo. Essentiellement, vous l'avez vu, en fait pour convaincre les deux premières tranches de la courbe de Rogers, une fois convaincues, ces personnes auraient pu entraîner les autres, la jeune majorité, les suiveurs etc., d'autres personnes à aussi ici essayer ces transports publics. Nous espérons donc que lorsque vous serez interpellés par vos proches, lors des traditionnels repas de famille, sur la nouvelle organisation du bus d'agglo, parce que vous faites de la politique et donc forcément, vous savez tout, vous puissiez expliquer les éléments qui sont ressortis lors de cette séance de ce soir. Des commentaires n'existent pas seulement sur Facebook. Malgré le fait que notre amendement n'ait pas été retenu, nous soutenons ce budget. Nous avons le sentiment de bien faire et nous sommes convaincus que la logique, derrière notre amendement, est la bonne. Et c'est pourquoi nous exposons nos réflexions à ce plénum, convaincus des vertus de l'intelligence collective.

CONSEIL GENERAL

Au-delà du fond, nous saluons aussi la forme, la procédure de traitement du budget, de rubrique par rubrique fonctionne bien. Les groupes peuvent déposer leurs amendements sur les rubriques qu'ils souhaitent. Il y a la possibilité de modifier, plutôt que de refuser ou approuver le tout en bloc. Il y a donc la place pour la nuance, et c'est une vraie plus-value par rapport à l'assemblée primaire.

Nous remercions le Conseil Municipal pour son travail et pour l'élaboration du budget, la Cogest pour son contrôle et ses interrogations sur le budget, ainsi que les amendements. Les Conseillers généraux pour leurs services et engagements lors de cette séance et de toutes les autres, mes collègues chefs de groupe pour leur prise de parole aussi pertinente, le Bureau et son Président pour la maîtrise des débats, Mesdames et Messieurs du public pour leur présence, nous félicitons encore les employés communaux pour leur travail et la diligence que nous attendons d'eux, le service comptabilité pour le budget et finalement le secrétaire communal pour sa disponibilité et son toujours excellent travail.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole dans le débat final ? Ce n'est pas le cas, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Tout d'abord pour répondre aux différentes interpellations qui ont été soulevées lors de l'entrée en matière, mais également maintenant donc ça, c'était prévu de pouvoir vous y répondre maintenant. Alors je commencerai par la question des Verts, sur comment est-ce qu'on va pallier à cette perte qu'on va avoir sur les personnes morales lors de l'introduction de la réforme de l'imposition des entreprises. Donc là alors une première chose, c'est qu'on ne veut pas augmenter les impôts. Je crois qu'on l'a dit depuis de nombreuses années, au contraire, on mise sur une combinaison de facteurs. Tout d'abord la promotion économique. On a bon espoir qu'avec la promotion économique dans laquelle on veut investir, parce qu'on sait qu'on était trop faible de ce côté-là, la promotion économique c'est une collaboration avec la ville de Monthey, c'est une collaboration avec les autres communes alentours, pour bien traiter les entreprises qui sont déjà présentes sur notre territoire, qu'elles continuent à prospérer, à créer de l'emploi, à payer des impôts. Et puis, en parallèle, c'est de pouvoir attirer de nouvelles entreprises, notamment par la mise à disposition de territoire, c'est la raison pour laquelle on a acquis, vous vous rappelez quatorze hectares de zones industrielles et qu'on cherche encore à en acquérir davantage, de manière à pouvoir donner des possibilités à des entreprises que nous pouvons choisir de s'implanter sur notre territoire communal. Et puis en parallèle eh bien il y aura une analyse du budget à faire, au moment où ces décisions seront prises du côté du Grand Conseil et puis de manière à pouvoir voir quelles seront les conséquences, de quelle manière on pourra vraiment assouplir les conséquences sur notre budget communal. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on n'est pas opposés, nous on attend les décisions qui seront prises aux échelons supérieurs, on n'est pas du tout opposés parce qu'on veut favoriser la venue d'entreprises sur notre territoire communal. Et on se devra, ensuite, comme on le fait chaque année d'analyser ce budget en détail, ensemble, avec vous.

Du côté des différentes interpellations de Monsieur Schmid, alors je ne sais pas si ça vaut la peine que je prenne les points en détail parce que l'on est toujours dans cette critique généralisée, qu'on connaissait au 20ème siècle de la gestion publique. Aujourd'hui, je tiens à vous dire une chose. La gestion de notre commune c'est pas que le Conseil Municipal ! C'est avant tout, vous ! Vous qui êtes ici dans cette salle aujourd'hui qui prenez les décisions sur le budget, la séance de ce soir, c'est à chaque fois la séance la plus importante de l'année. Et c'est vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui décidez de l'allocation, des moyens de la commune, de l'aménagement du territoire, vous en parlez tout à l'heure. Finalement, c'est vous qui décidez des grandes lignes du développement de notre commune. Donc il ne faut pas laisser dire quand même n'importe quoi, vous avez le droit d'avoir votre avis de voir

CONSEIL GENERAL

toujours la vie en noir, c'est votre choix je le regrette pour vous, quand vous parlez par exemple d'aménagement du territoire qui est le pire du canton ! Alors on a reçu des félicitations du côté du canton, parce que cet aménagement de territoire est mieux géré que dans de nombreuses communes ! Evidemment que des erreurs ont été commises, évidemment qu'on commet aussi aujourd'hui des erreurs, en tout cas, c'est de cette manière que celles et ceux qui viendront après nous verront notre action avec des choses positives, des choses négatives, mais parce que le monde continue à avancer, qu'on le veuille ou non, et puis la vision du monde et l'aménagement du territoire évoluent. Et vous avez raison, le but aujourd'hui au niveau fédéral et cantonal, c'est de mettre un maximum d'habitants sur la plus petite surface de terrain pour économiser de l'argent, pour favoriser les transports publics, pour favoriser les synergies, pour protéger les terres agricoles, donc ça, c'est pas la commune de Collombey-Muraz qui l'a décidé, mais c'est une ligne que nous poursuivons aussi, de manière à améliorer la qualité de vie et avoir des services de qualité à disposition de la population, ça s'accompagne évidemment d'autres services, d'espaces verts, comme à Collombey, je crois qu'on a reconnu la qualité notamment du parc St-Didier, qui a été sorti sur proposition de la population du plan de quartier, parce que nous sommes à l'écoute quotidienne des habitantes et des habitants de notre commune. Vous l'avez relevé vous-même en disant : finalement, la proposition qu'on a faite aux habitants des Neyres elle est passée à la trappe après une séance, eh bien oui ! Tout simplement parce que l'on avait une proposition à faire aux habitantes et habitants des Neyres, on a vu que ça ne correspondait pas à ce qu'ils attendaient, donc du coup, on ne veut pas imposer nos projets ! Bien au contraire, on veut développer des villages qui permettent aux gens de s'y sentir bien. Donc ça, c'est exactement ce qui s'est passé aux Neyres, c'est exactement ce qui s'est passé à Collombey ! C'est exactement ce qui s'est passé à Collombey. Et les deux critiques qui ont été faites par la population, je sais que ça ne vous plaît pas parce que ce n'est pas votre avis, vous avez le droit ! eh bien jusqu'à aujourd'hui, la population qui s'est exprimée en séance publique avait relevé deux points négatifs : l'immeuble sur le cimetière, on voulait un parc dont acte, et la question de la circulation, plutôt des places de parking, qui a été corrigée aussi dans le projet qui vous sera soumis l'année prochaine. Et là, on a une adhésion de la population qui est assez forte. A chaque fois qu'on le peut, pour tout projet d'envergure, on organise des séances publiques. Je vous laisse me donner le nom d'une seule commune dans le canton qui fait ça ! Donnez-moi le nom d'une seule autre commune dans le canton, qui a un Conseil Général évidemment, mais qui organise aussi régulièrement des séances publiques pour être en phase avec sa population. Donc ça, je crois que c'est une réalité, on peut le nier pour des raisons politiques mais la réalité a la dent dure. Les consultations populaires, on le fait très régulièrement.

Vous parlez aussi du plan de quartier de Collombey, en disant : on fait la part belle aux privés, et puis on veut des promoteurs partout. Non, ce qu'on veut à Collombey, c'est une belle place du village. Aujourd'hui, il y a plus de la moitié de la population de Collombey-Muraz qui vit à Collombey. Et vous relevez vous-même les difficultés de certains quartiers à s'intégrer à la vie communale, à la vie villageoise et pour ça, on a la responsabilité vous et nous, de créer des conditions cadres qui leur soient favorables, avec des sociétés locales qui sont soutenues, avec des institutions qui le sont aussi, avec des lieux de vie, qui donnent envie. On sait aujourd'hui je crois quand on voit les différentes villes qui ont été rénovées, que l'urbanisme joue un rôle essentiel sur la qualité de vie. Donc ça, je pense que c'est un point important, c'est pour ça que nous sommes toujours à l'écoute.

Pour terminer, on a toujours le souci d'avoir une vision et une planification. Du côté financier, je crois que la situation aujourd'hui elle prouve quand même que c'est le cas, quand on sait d'où on vient au début du Conseil Général, où on est aujourd'hui, là aussi la réalité on ne peut pas la nier. On voit qu'il y a de nombreux efforts qui ont été faits parce qu'il y a des améliorations qui ont eu lieu parce qu'il y a une planification qui a eu lieu. Du côté de l'aménagement du territoire c'est la même chose. On fait une révision totale de notre plan de zones pour décider de notre avenir, pour que la population d'aujourd'hui puisse

CONSEIL GENERAL

ne pas subir les décennies qui viennent, mais décider aujourd'hui de ce que l'on veut pour nos cinq villages. Donc ça je pense que c'est un élément qui est très important de relever et puis quand même une chose qui est fautive, la péréquation financière, d'une part, elle ne repose pas que sur la situation financière mais il y a aussi des facteurs socio-économiques, c'est pas pour rien que les communes de notre style, par exemple Fully, alors peut-être qu'elle a aussi tout fait faux probablement, mais la situation de Fully à proximité d'une grande ville, fait qu'elle a les mêmes facteurs socio-économiques avec une croissance importante, avec beaucoup de jeunes, donc il y a beaucoup de facteurs qui jouent un rôle dans la péréquation financière et pas seulement la question financière.

Et puis finalement j'aurais dû vous dire que vous aviez raison Monsieur Schmid, puis que c'était que la situation financière qui joue un rôle parce que vous nous auriez donné raison, on est plutôt inquiet de l'évolution de la péréquation dans les années qui viennent, parce que nos résultats ont probablement été trop bons et on a un fort risque de voir cette péréquation baisser parce que nous avons trop bien travaillé. Alors là bon j'espère que nos députés se battront aussi pour ne pas pénaliser les bons élèves, et puis je me réjouis de vous entendre, l'année prochaine, quand on aura malheureusement perdu de la péréquation pour nous féliciter de la bonne gestion de la commune.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote du budget 2019 et je demande aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le budget 2019 tel qu'il résulte de nos débats sont priés de se manifester en levant la main. Des refus ? Des abstentions ? Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité. Merci les scrutateurs.

Il est 22 heures 30, conformément à l'Article 30 de notre Règlement qui prévoit que les séances durent 3 heures au maximum, le Conseil Général peut décider de prolonger la séance, si celle-ci n'est pas prolongée elle est repoussée au lendemain soir. Formellement je vais vous redemander de voter. Donc il reste les points 7 à 10.

Donc les Conseillers généraux qui sont d'accord de poursuivre la séance le font à main levée. Ceux qui le refusent ? Merci. A l'unanimité, nous poursuivons avec le point 7 "Réponse du Conseil Municipal aux postulats".

7. Réponse du Conseil municipal aux Postulats :

Intervention de Vuille Côme: Nous avons deux postulats qui ont été acceptés par ce plénum, vous avez les réponses en annexe de l'ordre de jour de cette séance. Je vous propose de procéder ainsi, le Conseil Municipal nous fait part de sa réponse, ensuite, le premier signataire du postulat pourra prendre la parole et réagir sur cette réponse. La discussion générale ne sera pas ouverte, à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de cinq Conseillers généraux. Si ce mode de procéder vous convient nous passons donc au point 7.1. Réponse du Conseil Municipal au postulat Parti Socialiste Centre-gauche par Olivier Ostrini.

"Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune", accepté par le Conseil Général le 16 octobre 2017.

Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal, donc je ne vais pas vous redonner toute la lecture de la réponse au postulat, mais simplement synthétiser brièvement les points principaux contenus dans la réponse au postulat "Pour l'implantation de panneaux solaires sur

CONSEIL GENERAL

notre commune". Le Conseil Municipal précise en préambule que l'obtention du label "cité de l'énergie" par la commune de Collombey-Muraz en 2015 a permis de définir les piliers de sa politique énergétique, à savoir : la réduction des besoins énergétiques et l'augmentation de l'autonomie énergétique communale par la promotion des énergies renouvelables. Ainsi afin d'analyser le potentiel solaire de l'ensemble des bâtiments communaux, un mandat a été donné en 2017 à un bureau spécialisé, qui a permis de montrer que sur un total de 32 bâtiments communaux, 9 d'entre eux montrent un potentiel pour une installation solaire photovoltaïque, selon un ordre de priorité qui a été défini dans le tableau qui fait partie intégrante de la réponse.

Se basant sur les conclusions de cette étude, le Conseil Municipal a ainsi opté pour la mise en œuvre des investissements nécessaires à l'équipement des bâtiments communaux, de présenter un potentiel pour une installation solaire photovoltaïque. Ces investissements ont été intégrés d'ailleurs dans le plan quadriennal des investissements communaux, avec une première installation pour l'école "Sous-l'Eglise" de Muraz, inscrite au budget 2019 comme vous l'avez vu et voté. Les autres réalisations pourront se faire en fonction des capacités financières de la commune, et selon les besoins de rénovation, en particulier des toits de ces bâtiments communaux. Concernant maintenant les possibilités de subventions existantes pour les citoyens, le Conseil Municipal tient à rappeler qu'il existe déjà un nombre de subventions, pour les particuliers, au niveau cantonal et fédéral. Néanmoins une réflexion est actuellement en cours au niveau communal concernant la mise en place de subventions pour les particuliers au niveau communal. Cela nécessite toutefois une analyse approfondie, s'appuyant notamment sur le document de planification énergétique territoriale communale et qui devra notamment déterminer quels types de subventions sont envisageables, selon quelles conditions, sur quel mode de financement et pour quel montant ?

A préciser encore pour terminer que notre déléguée à l'énergie sera intégrée aux réflexions portant sur la refonte du plan d'affectation des zones et du Règlement communal des constructions, comme il a été mentionné précédemment, qui est actuellement en cours, où elle pourra d'ailleurs amener son expertise et analyser la possibilité d'inclure les éléments et recommandations du concept énergétique développé dans le document de planification énergétique territoriale. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que Monsieur Ostrini désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, sans autre demande de discussion générale, je clos ce point et nous passons au point 7.2 Réponse du Conseil Municipal au postulat les Verts, par Nathalie Cretton "Appartements protégés" accepté par le Conseil Général le 16 octobre 2017.

Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil Municipal. Comme ma collègue, je vous fais grâce de la lecture de toute la réponse que vous avez déjà reçue, tout d'abord, il est important de rappeler encore une fois que le Conseil Municipal est très attentif aux besoins de nos aînés. Vous le savez, la commune de Collombey-Muraz n'est pas propriétaire d'immeubles ou d'appartements et n'a donc pas de politique de logement dans laquelle elle pourrait intégrer des appartements protégés. Nous avons par contre une résidence EMS, la Charmaie qui est labellisé Qualivista et qui met tout en oeuvre pour favoriser l'autonomie de ses résidents, respecter leur choix de vie et favoriser le lien social. Et depuis l'année dernière, donc 2017, un foyer de jour a été créé, qui permet aux personnes qui sont encore à la maison de venir partager des endroits d'activité, de créer ou de maintenir un réseau social et de profiter d'une structure professionnelle qui favorise aussi le maintien à domicile.

Pour terminer et comme déjà dit lors du dépôt du postulat, la commune est et restera particulièrement attentive aux dossiers de constructions de ce type de structures et entend les favoriser autant que possible

CONSEIL GENERAL

dans le respect des dispositions légales, bien sûr. A titre d'exemple, le projet du Verger dont on avait déjà parlé a été autorisé par le Conseil Municipal au mois d'avril 2018. Et je vous rappelle en outre que le plan de quartier du centre du village de Collombey, sur lequel le Conseil Général travaille actuellement, favorise aussi ce genre de projet. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que Madame Cretton désire s'exprimer ? Je vous passe la parole.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, pour le groupe des Verts, alors le groupe des Verts a pris connaissance de la réponse de la municipalité et la remercie. Nous sommes tout à fait conscients que la commune de Collombey-Muraz met tout en oeuvre pour offrir à nos seniors, par l'intermédiaire de l'EMS entre autres, des conditions optimales et nous nous en réjouissons. Nous regrettons simplement que le Conseil Municipal ne soit pas en mesure de mener une politique en faveur de la création d'appartements protégés. Comme mentionné dans sa réponse, la commune n'a pas de moyen de créer directement des appartements protégés étant donné qu'elle n'est pas propriétaire de logements.

Par contre, concernant le plan de quartier de Collombey-centre, la commune sera propriétaire d'un bâtiment dans lequel se trouveront des bureaux et des appartements. Nous ne doutons pas qu'une réflexion sur l'opportunité d'intégrer des appartements protégés sera menée par la municipalité lors de la construction de cet immeuble et nous l'en remercions par avance. En conclusion, le groupe des Verts regrette que la municipalité n'ait pas les moyens d'obliger d'intégrer des appartements protégés dans des nouveaux plans de quartier, mais accepte la réponse du Conseil avec, il est clair, une certaine déception. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, pas de réactions ? Dons sans autre demande de discussion générale, je clos ce point et nous passons au point 8 de l'ordre du jour, à savoir les informations de l'exécutif, je passe la parole au Conseil Municipal.

8. Informations du Conseil municipal

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Conseillers généraux, une brève information pour vous dire que mercredi aura lieu une conférence de presse sur les résultats de l'analyse sur l'opportunité d'une fusion entre Monthey et Collombey-Muraz. Il y a un comité de pilotage qui a travaillé durant cette année. Il y a un rapport qui a été délivré la semaine dernière, validé par le Conseil Municipal ce soir et il y a une communication qui aura lieu mercredi avec les deux Conseils Municipaux. Juste que vous sachiez comme ça vous en entendrez parler mercredi soir probablement à la radio et jeudi dans la presse écrite. Et puis un deuxième point, parce que c'est un premier effet de ValChablais Invest, vous vous rappelez ce fonds d'investissement très novateur qui a été créé dans le district de Monthey, avec les neuf communes et vous avez peut-être entendu déjà dans les médias que "Portes du Soleil Suisse", la nouvelle société qui sera le partenaire de ValChablais Invest a décidé d'offrir les abonnements de ski CLCF à tous les enfants des écoles primaires du district de Monthey.

C'est un geste que nous saluons puis on voit que l'engagement que la commune de Collombey-Muraz a pris dans cette société ValChablais Invest, indirectement porte déjà ses fruits pour les enfants aussi de notre commune des écoles primaires.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, nous arrivons au point 9 de l'ordre du jour "Questions". Je passe d'abord la parole au Conseil Municipal s'il y avait des questions en attente de réponses ou de compléments ? Il ne me semble pas être le cas. J'ouvre donc la discussion générale et passe la parole à l'assemblée. Oui, Madame Olloz !

9. Questions

Intervention de Olloz-Burdet Gabrielle: Gabrielle Olloz-Burdet pour le PLR. J'ai une question concernant les photos de classe de nos chers bambins. J'aimerais savoir si elles sont financées uniquement par les parents ou est-ce que la commune participe au financement de ces photos ? Et si oui, à hauteur de quelle somme et est-ce qu'il y a régulièrement un appel d'offres pour choisir l'entreprise qui les réalisera ?

Intervention de Vuille Côme: Merci je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, donc Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Effectivement les photos de classe sont uniquement financées par les parents. Au niveau de l'appel d'offres, donc pour le partenaire avec lequel les écoles travaillent pour effectuer ces photos de classe, eh bien un appel d'offres a eu lieu, mais je ne peux pas vous dire exactement heu... il y a quatre, cinq ans. Depuis, non il n'y a pas eu de nouvel appel d'offres, il n'est pas prévu d'ailleurs de faire un nouvel appel d'offres ces prochains temps en tout cas.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ? Oui, Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, UDC, j'ai une question par rapport à l'achat de l'épareuse de l'année passée, savoir si elle était arrivée ou pas ?

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Je vous remercie beaucoup pour cette question parce qu'à chaque Conseil Général il arrive une question là-dessus. Je ne peux même pas vous dire. Sincèrement, je vous répondrai la prochaine fois.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Monsieur Zürcher ?

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher pour le PLR. On a remarqué qu'on avait encore des sacs poubelle sur des panneaux de parking donc j'aimerais savoir si c'est une manière de recycler les anciens sacs noirs, non j'imagine bien que ce n'est pas le cas, de savoir quand est-ce qu'ils seront enlevés, c'est-à-dire quand est-ce que rentrera en vigueur la politique de parking ?

Intervention de Vuille Côme: Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Alors Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Je crois que vous avez entendu que le plan de mobilité total, avec le bus agglo et compagnie va rentrer en fonction à la rentrée scolaire 2019, puis on a trouvé opportun que tout le concept de mobilité soit en place avant de les enlever. Donc vous aurez encore ces sacs à poubelle qui sont malheureusement noirs au lieu d'être blancs, jusqu'à la fin juillet, enfin jusqu'à la mi-août, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Est-ce qu'il y aurait la possibilité, au niveau de notre exécutif, d'intervenir auprès du service des routes du canton de Vaud par rapport à la mise en place des nouveaux feux de la sortie de St-Triphon ? Alors c'était censé être un progrès, c'est peut-être un progrès au niveau de la sécurité, mais je crois qu'avant, je ne sais pas si les accidents graves ont lieu durant ces périodes de bouchons, mais c'est plus un moins qu'un plus je dirais. Alors est-ce qu'il y aurait la possibilité d'intervenir auprès du service des routes pour remettre des feux oranges clignotants dans les grosses périodes de bouchons ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors c'est une question qu'on s'est posée, avec Stéphane Coppey quand on a vu la situation, on s'est dit est-ce que l'on ne devrait pas intervenir au moins les deux communes de l'agglomération valaisanne, pour essayer d'améliorer la situation ? Alors on en a discuté aussi avec nos voisins vaudois, on peut essayer. On peut essayer mais franchement, il n'y a pas grand espoir parce que chaque fois, l'argument qui est revenu c'est la sécurité.

A chaque fois c'est l'argument de la sécurité disant justement, on ne veut plus risquer un accident mortel, donc on sait qu'aux heures de pointe, ça aggrave la situation. Apparemment, le reste du temps ce n'est pas si dramatique, mais surtout aux heures de pointe puis c'est toujours là qu'il y a les problèmes. On nous sert à chaque fois l'argument de la sécurité. Mais on interpelle très volontiers, on peut le faire de concert avec la ville de Monthey, très volontiers l'Etat de Vaud pour savoir ce qu'il en est mais j'ai bien peur que je vous aie déjà donné la réponse.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Ma question elle est sur le passage piétons du Corbier. J'ai oui dire qu'il serait réinstallé ? Est-ce que l'on connaît les motifs de cette décision de réinstaller ce passage piétons ? Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, le Conseil Municipal ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Oui effectivement, ce qui s'est passé un peu, il y a tout un mini historique à donner, c'est que le service de la sécurité routière avait jugé dangereux ce passage quand les voitures étaient à l'arrêt. Les jeunes traversaient entre les voitures etc., il avait jugé opportun de le supprimer dans une première et puis de faire passer les enfants dans le carrefour qui est protégé par des feux. A la suite de cela, il y a le service de la mobilité qui est intervenu en disant : réfléchissez peut-être à savoir s'il n'y a pas une autre solution, une autre possibilité de conserver ce passage protégé. La solution est arrivée avec un aménagement mais complètement différent, il y a

CONSEIL GENERAL

beaucoup de choses qui vont être modifiées et il y a beaucoup de choses qui vont être rajoutées. Il y a un îlot qui sera mis au milieu de la route, il y a des trottoirs qui vont être aménagés de façon différente, et puis l'arrêt du bus qui était déjà projeté va être aussi légèrement modifié plus en aval côté centres commerciaux. C'est tout simplement qu'on a réussi à trouver avec le canton une solution qui était plus optimum que ce qui avait été projeté au début.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ? Madame Hohenauer.

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer, je reste sur les passages piétons. On avait parlé ici, si c'était possible de mettre un passage piétons près de la Maison de santé du Verger ? Parce que le passage piétons, le plus proche est vers l'église et le suivant c'est le carrefour de Manor. Je voulais savoir où ça en était, merci.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Je vais vous répondre tout de suite, alors effectivement, le projet il existe déjà sur plan en tout cas, et puis il a été mis à l'enquête le 2 décembre donc avec un délai de trente jours et puis normalement la réalisation, ce passage protégé sera vraisemblablement réalisé vers la fin de l'hiver, c'est à dire au printemps.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, j'ouvre le point 10 "Divers". Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas, avant de clore cette séance, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes Fêtes de fin d'année. J'ai le plaisir à vous inviter à partager le verre de l'amitié à l'issue de notre séance. Merci à la commune d'avoir accepté cette demande. Merci à tous pour votre travail et votre attention. Je clos la séance plénière du Conseil Général. Nous nous retrouverons ici-même le 4 février 2019. Bonne soirée à tous.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Côme Vuille



LA SECRETAIRE
Maria Encina Fracheboud

